



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 18 DECEMBRE 2023 – DE 19H30 A 23H25
A la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre), Présidente
Yvan GIRARD (PLR), Vice-Président

Bureau

Nicolas CHARRIERE (PLR)
Béatrice DOHNER (PS)
Frédéric HANK (Le Centre)
Léo JACQUAT (Les Vert·e·s)
Yvan ROESKE (UDC)

Présents

Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Lauriane BONNET (PS)
– Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS)
– Jérémie BRUNSCHWIG (PLR) – Joshua CANGIANO (Les Vert·e·s) – Serge CASTELLA (PS) – Isabelle COLLIARD (PS) – François DUCREST (PS) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Julie ETIQUE (Les Vert·e·s) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Nicolas GEINOZ (PS) – Eloïse GRANDJEAN (PS) – Oriane GRANDJEAN (PVL) – Arthur GREMAUD (PVL) – Brian HOFER (PLR) – Camille LAVALETTE (Les Vert·e·s) – Frédéric METTRAUX (PLR) – Augustin MORAND (PLR) – Anne NIQUILLE CHARRIERE (Les Vert·e·s) – Catherine OBERSON (PLR) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Maxime PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (Le Centre) – Maxime PITTET (PVL) – Lucile POCHON (PS) – Martin RAUBER (PS) – Jacques RIME (UDC) – Sébastien RIME (UDC) – Constantin RUFFIEUX (Le Centre) – Hervé RUFFIEUX (PLR) – André SCHIBLER (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Elodie SURCHAT (PS) – Christian WAEBER (UDC)

Excusée

Amandine MORAND (Les Vert·e·s)

Total

49 membres sont présents, 1 est excusé. La majorité absolue est de 25.

Conseil communal

Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Nicolas PASQUIER – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – Jérôme TORNARE – Kirthana WICKRAMASINGAM – Nicolas WYSSMUELLER – Estelle ZERMATTEN

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Loan HO

Huissier

Sylvain TERCIER, Police communale

Table des matières

Ouverture de séance.....	4
Ordre du jour.....	5
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023	7
2. Présentation du plan financier 2024-2028 (voir message en annexe).....	7
3. Budget 2024 – Présentation générale (voir message en annexe).....	11
3.1. Investissements (crédits d'engagement)	20
3.1.1. Crédit relatif au matériel pour la mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU) (voir message en annexe).....	20
3.1.2. Crédit pour la réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine (voir message en annexe).....	21
3.1.3. Crédit de construction pour la réalisation de l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle (voir message en annexe).....	25
3.1.4. Crédit d'étude relatif à la rénovation du stade de Bouleyres (voir message en annexe)	30
3.1.5. Crédit relatif à divers remplacements d'équipements et aménagements pour les Foyers de la Ville de Bulle (voir message en annexe)	39
3.1.6. Crédit pour l'achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien (voir message en annexe)	40
3.1.7. Crédit concernant les aménagements relatifs aux projets d'agglomération PA3 et PA4 (voir message en annexe).....	44
3.1.8. Crédit pour le renouvellement des horodateurs et du logiciel de gestion des amendes d'ordre (voir message en annexe).....	56
3.1.9. Crédit relatif au réseau d'eau potable – Rénovations 2024 (voir message en annexe).....	57
3.1.10. Crédit d'étude pour la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville Bulle (voir message en annexe).....	59
Vote du budget des investissements 2024.....	60
3.2. Budget du compte de résultats 2024 – Présentation.....	61
Vote du budget du compte de résultat 2024	62
4. Adoption du règlement sur les indemnités du Conseil général de Bulle et de ses commissions (voir message en annexe).....	62
5. Approbation de la révision partielle du règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal (voir message en annexe)	63
6. Adhésion à l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) – Adoption des statuts (voir message en annexe).....	64
7. Approbation de la modification des statuts de l'Association de communes Mobul (voir message en annexe)	66
8. Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR, et Madame Inès Roque, au nom du groupe UDC, demandant d'étudier la possibilité de constituer un service du sport assorti d'une éventuelle augmentation du taux d'activité du coordinateur du sport (voir message en annexe)	67

9.	Réponse du Conseil communal aux questions de Madame Elodie Surchat, au nom du groupe PS, concernant les procédures de mandats d'étude parallèles (MEP).....	69
10.	Election d'un membre du groupe UDC à la Commission jeunesse et famille en remplacement de Monsieur Sébastien Rime démissionnaire	71
11.	Election d'un membre du groupe UDC à la Commission participative centre-ville en remplacement de Monsieur Sébastien Bossel démissionnaire	72
12.	Divers du Conseil général	73
	A. Propositions	73
	B. Postulats	73
	C. Résolutions	74
	D. Questions	74
	E. Remarques – commentaires	76
13.	Divers du Conseil communal.....	77
	Clôture de séance	78

Ouverture de séance

« Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chères et chers collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacquaroud, Secrétaire du Conseil général, et Madame Loan Ho, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyens présents à la tribune.

Lors de la dernière séance, je vous avais informés qu'à la suite de la démission de Monsieur Sébastien Bossel (UDC), Monsieur Arnaud Gremaud avait été proclamé élu le 29 août 2023. Toutefois, ce dernier est revenu sur sa décision et a finalement décliné son élection pour des raisons professionnelles. Il n'a pas été assermenté. Le 9 octobre dernier, il avait été élu membre de la Commission participative centre-ville sous réserve de son assermentation. Par conséquent, il y aura lieu d'élire un nouveau membre pour cette commission. Monsieur Bossel est remplacé dès cette séance par Monsieur Christian Waeber. Je lui souhaite la bienvenue au sein du Législatif bullois et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa fonction.

J'adresse mes félicitations à notre collègue Constantin Ruffieux et à son épouse Estelle Zermatten, pour la naissance du petit Clément le 11 octobre. Je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille, beaucoup de bonheur.

J'adresse en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Depuis notre dernière séance, plusieurs événements qui enrichissent la vie de notre communauté ont eu lieu dans notre Ville. Je tiens à remercier et féliciter les organisateurs de tous ces événements, notamment les organisateurs de la Corrida et de la fête de la Saint-Nicolas. Il y a 10 jours, notre Ville a également eu l'honneur d'accueillir les célébrations de l'inscription de la Saison d'alpage au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO avec la présence de Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset. Bravo aux porteurs de cette démarche et à tous ceux qui, de près ou de loin, portent et transmettent cette tradition vivante afin de la pérenniser pour les générations futures.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 29 novembre 2023, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- Pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance ;*
- Pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

J'annonce que Madame Amandine Morand (Les Vert·e·s) est excusée ce soir.

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroūd qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroūd procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

49 membres sont présents

1 membre est excusé

majorité : 25

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle que, selon convocation publiée le 7 décembre 2023 dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 20 novembre 2023 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, Madame la Présidente considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023
2. Présentation du plan financier 2024-2028
3. Budget 2024 – Présentation générale
 - 3.1. Investissements (crédits d'engagement)
 - 3.1.1. Crédit relatif au matériel pour la mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU)
 - 3.1.2. Crédit pour la réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine
 - 3.1.3. Crédit de construction pour la réalisation de l'agrandissement du bâtiment du Musée grüerien et de la Bibliothèque de Bulle
 - 3.1.4. Crédit d'étude relatif à la rénovation du stade de Bouleyres

- 3.1.5. Crédit relatif à divers remplacements d'équipements et aménagements pour les Foyers de la Ville de Bulle
- 3.1.6. Crédit pour l'achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien
- 3.1.7. Crédit concernant les aménagements relatifs aux projets d'agglomération PA3 et PA4
- 3.1.8. Crédit pour le renouvellement des horodateurs et du logiciel de gestion des amendes d'ordre
- 3.1.9. Crédit relatif au réseau d'eau potable – Rénovations 2024
- 3.1.10. Crédit d'étude pour la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville Bulle

Vote du budget des investissements 2024

3.2. Budget du compte de résultats 2024 – Présentation

Vote du budget du compte de résultat 2024

- 4. Adoption du règlement sur les indemnités du Conseil général de Bulle et de ses commissions
- 5. Approbation de la révision partielle du règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal
- 6. Adhésion à l'Association intercommunale du bassin versant Haute Gruyère (ABVH) – Adoption des statuts
- 7. Approbation de la modification des statuts de l'Association de communes Mobul
- 8. Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par M. Yvan Girard, au nom du groupe PLR, et Mme Inès Roque, au nom du groupe UDC, demandant d'étudier la possibilité de constituer un service du sport assorti d'une éventuelle augmentation du taux d'activité du coordinateur du sport
- 9. Réponse du Conseil communal aux questions de Mme Elodie Surchat, au nom du groupe PS, concernant les procédures de mandats d'étude parallèles (MEP)
- 10. Election d'un membre du groupe UDC à la Commission jeunesse et famille en remplacement de M. Sébastien Rime démissionnaire
- 11. Divers du Conseil général
- 12. Divers et conclusion du Conseil communal

Après l'approbation de cet ordre du jour, le Bureau a pris note que Monsieur Arnaud Gremaud renonçait à son élection. Dès lors, comme mentionné en introduction, Monsieur Gremaud avait été élu membre de la Commission participative centre-ville, sous réserve de son assermentation.

Le groupe UDC ayant un candidat à proposer pour lui succéder, le Bureau propose de rajouter un point 11 à l'ordre du jour de cette manière : « *Election d'un membre du groupe UDC à la Commission participative centre-ville en remplacement de Monsieur Sébastien Bossel démissionnaire* ».

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour modifié selon la proposition ci-dessus amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✋ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, l'ordre du jour modifié tel que présenté ci-dessus.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023

Par courrier électronique du 26 octobre 2023, chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023.

Madame la Présidente remercie Madame Ho pour la rédaction de ce document et demande si un membre a une remarque à formuler. Tel n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✋ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023, avec remerciements à son autrice.**

2. Présentation du plan financier 2024-2028 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs chers collègues du Conseil communal, Mesdames et Messieurs,

Le plan financier qui vous est soumis ce soir pour la période 2024-2028 n'est pas forcément réjouissant. Pour le budget 2024, le Conseil communal vous présente un déficit d'environ Fr. 6,5 mios, ce qui est beaucoup, pour ne pas dire trop. Cependant, il est comparable à d'autres communes. En effet, j'ai lu dernièrement dans la presse qu'une plus petite commune que la nôtre avait un budget déficitaire de Fr. 280'000.00 pour un budget total d'environ Fr. 7 mios. Transposé à notre déficit et les Fr. 150 mios de budget total, nous sommes à peu près dans les mêmes ratios.

Ce plan financier pas réjouissant, je vous l'accorde, est peut-être basé sur une fiscalité en baisse. Le Conseil communal espère que cette fiscalité va retrouver davantage de couleurs et il souhaite présenter un plan financier meilleur pour les années futures, ceci dès l'année prochaine.

Je ne vais pas argumenter davantage et laisse mon collègue, Monsieur Nicolas Wyssmueller, vous présenter ce plan financier en détail.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour cette introduction et cède la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, Conseiller communal en charge des finances, présente le plan financier comme suit :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Vous avez tous les chiffres dans les différents documents, lesquels ont été vus et discutés dans vos groupes. Je choisis ce soir, que ce soit pour le plan financier ou pour le budget, de ne pas m'étaler sur les chiffres mais de vous proposer quelques commentaires.

Si le plan financier 2023-2027 pouvait encore nous laisser un brin d'imagination colorée, celui de 2024-2028 s'est clairement teinté en rouge vif.

L'image donnée aujourd'hui de la situation pour les années à venir met le Conseil communal devant des défis financiers majeurs dont il est parfaitement conscient, mais qui ne l'empêche pas de travailler en parallèle à de grandes incertitudes.

De même que pour le budget, les obligations bulloises en matière de régionalisation sont finalement celles qui touchent toutes les communes du district face à l'arrivée massive d'investissements déjà acceptés en votation populaire, à savoir les Foyers et le Centre sportif, auxquels se rajoute un 4^{ème} CO, autant d'infrastructures qui mettent à mal les chiffres du plan financier. Vous remarquerez tout de même en page deux du message que le plan des investissements va davantage dans le bon sens par rapport au plan financier précédent que dans le mauvais sens.

Bien qu'il demeure un guide pour le Conseil, une boussole assez imprécise, force est de constater que les besoins sont croissants et que les ressources progressent lentement.

Un plan financier sur 10 ans pour une commune, est-ce un outil pertinent ? Sûr ? Significatif ? Nous connaissons les principaux enjeux du long terme, entre écoles et infrastructures régionales, c'est un fait. Cependant, il est totalement illusoire de présenter des chiffres peints sur des nuages en ce qui concerne la fiscalité directe ou indirecte. Le Conseil communal a choisi de s'en tenir à une planification à 5 ans, évolutive et retravaillée constamment.

Aujourd'hui, je ne peux que vous confirmer que, comme chaque année, le Conseil communal, dans sa séance de réflexion stratégique de mai 2024, sera encore plus critique envers ses propres choix afin d'améliorer au mieux la situation à venir et faire face aux défis auxquels il est confronté. Que ce soit au niveau des investissements ou au niveau du budget de fonctionnement, le Conseil communal choisira toutes les mesures nécessaires qui permettront de retourner une situation très et trop compliquée.

Nous avons rajouté dans le plan financier cette année un petit tableau à l'avant-dernière page qui vous montre le taux d'imposition qu'il serait nécessaire d'appliquer afin d'obtenir un compte de résultats équilibré, compte tenu de toutes les hypothèses posées. C'est une information à ce stade pour nous confronter à une certaine réalité.

Mesdames, Messieurs, le plan financier évolutif vous sera représenté durant la même période l'année prochaine en tenant compte des nouvelles données, hypothèses et contraintes.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention. La parole est maintenant à la Commission financière.

Au nom de la **Commission financière, Monsieur Yves Bosson**, Président, s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

C'est avec intérêt et inquiétude que la Commission financière a pris connaissance du plan financier 2024-2028 même si les projections n'ont rien de nouveau par rapport aux informations communiquées précédemment. L'objectif de ces estimations quinquennales reste le même, à savoir de donner une tendance générale par rapport au développement de la commune et ses effets sur les charges et revenus de fonctionnement ainsi que sur les investissements planifiés et à venir avec ici aussi l'impact sur l'évolution de l'endettement. Ce ne sont que des hypothèses mais qui montrent clairement la direction vers laquelle les finances communales se dirigent. Force est de constater que le chemin sur lequel nous allons nous engager n'est pas réjouissant. Il est semé d'embûches, dont l'importance des investissements à venir reste la plus significative. Dans son message, le Conseil communal parle de limite théorique de Fr. 15 mios. La Commission financière rappelle que cette limite avait initialement été fixée à Fr. 10 mios par année, sans les écoles, dans un récent passé. Compte tenu de la situation, cette limite ne doit plus être théorique mais bien réelle, du moins tant que les recettes fiscales ne suivent pas la même courbe que les investissements structurels à consentir. À ce titre, la planification met en évidence des investissements à hauteur de Fr. 83,1 mios pour les années 2024-2028, ce qui représente une moyenne de Fr. 16,6 mios par année. Avec la construction de deux écoles supplémentaires dans un avenir proche, des investissements indirects dans les diverses associations que l'on peut estimer à Fr. 250 mios pour les EMS, le futur centre sportif ou encore le 4^{ème} CO, investissements pour lesquels la Commune aura une participation indirecte d'environ 45 % selon la clé de répartition actuelle, le menu paraît plutôt indigeste pour les 10 prochaines années. La Commission financière rappelle à l'occasion que nous avons demandé une planification à 10 ans justement pour anticiper et donner une vision à plus long terme des effets des investissements sur l'endettement. Dans ce contexte, prioriser les investissements tant quantitatifs que qualitatifs semblent une évidence qui doit encore se matérialiser. Un taux de progression de 2 % est considéré pour les charges de personnel ; or, le budget 2024 fait ressortir une augmentation de Fr. 1,9 mio ou 5,9 % par rapport au budget 2023. Il n'est pas possible de continuer ainsi sans une volonté forte de limiter les charges de fonctionnement faute de quoi une augmentation des impôts d'environ 8 points ou près de 10 % sera nécessaire pour assurer l'équilibre des comptes. Certes, les prévisions restent des prévisions et nous pourrions à nouveau avoir de bonnes surprises ces prochaines années, mais nous ne pouvons pas compter sur le hasard pour gouverner aujourd'hui. Les comptes 2023 apporteront déjà leur lot de réponses par rapport au budget 2023, attendons quelques mois pour avoir les premières certitudes quant à la qualité de la gestion budgétaire version MCH2.

Les charges liées questionnent et vont continuer à nous impacter à l'avenir. Si celles du Canton sont plus difficiles à contester, celles liées aux diverses associations de communes devront également faire l'objet d'une analyse exhaustive afin de déterminer des économies potentielles.

Nous ne pouvons dès lors que recommander un contrôle budgétaire strict et exhaustif, d'avoir une réflexion pragmatique sur les investissements indispensables et de les réaliser sans faste superflu. Le budget 2024 nous met devant la réalité de l'austérité, il faut s'en accommoder et prendre les mesures qui s'imposent même si celles-ci ne sont jamais agréables. La population ne comprendrait pas qu'une augmentation du taux d'imposition soit décidée sans que toutes les mesures possibles, fussent-elles impopulaires, aient été envisagées.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle ouvre maintenant la discussion sur la présentation du plan financier, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général. Les groupes PLR et PS ne souhaitant pas s'exprimer, elle cède la parole au groupe Le Centre/PVL.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL, Monsieur Maxime Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Cher·ère·s collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du plan financier 2024-2028 avec grande attention et avec une certaine inquiétude.

Le plafond idéal fixé à Fr. 15 mios pour les investissements n'est pas respecté sur la durée malgré un degré d'autofinancement projeté négatif. Emprunter pour investir est compréhensible, mais, au vu de ce plan financier, nous parlons bientôt d'emprunter pour fonctionner et cela paraît incongru. De ce fait, notre groupe veillera encore plus à prioriser les investissements.

Les incidences des diverses baisses fiscales se font véritablement ressentir et il semblerait que les bonnes surprises de ces dernières années n'en soient désormais plus. A vérifier toutefois lors du bouclage des comptes 2023. Nous remercions d'ores et déjà le Conseil communal de plancher sur des solutions de manière pro-active.

Les charges de transfert ne font et ne feront qu'augmenter durant les prochaines années, limitant encore plus la marge de manœuvre dont la Ville dispose sur ses finances. Quelles sont les possibilités de juguler ces hausses continues ? Existe-il un moyen de pression au sein des associations intercommunales (refus du budget par exemple) afin que ces dernières se serrent elles aussi la ceinture ?

Finalement, si les prévisions se réalisent, sans une rigueur budgétaire stricte et une limite des investissements, c'est vers une hausse d'impôts que nous nous dirigeons. Celle-ci n'est absolument pas désirée par notre groupe qui défend la classe moyenne et les familles. Cette part de la population en a gentiment marre, à raison, de se faire traire tant et plus, que ce soit par la hausse des primes d'assurance, des loyers et de l'inflation, elle qui dispose d'un petit peu trop pour être aidée, mais de juste pas assez pour voir venir sereinement.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pasquier pour son intervention. Le groupe Les Vert·e·s ne souhaitant pas s'exprimer, elle passe la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC, Monsieur Jacques Rime** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers membres du Conseil,

C'est avec consternation que le groupe UDC a pris connaissance du plan financier pour les 5 prochaines années.

Cela fait plusieurs années que nous demandons de prioriser les investissements et que l'on limite ceux-ci à Fr. 10 mios par année hors écoles afin de respecter notre capacité d'autofinancement.

Malheureusement, nous devons constater que le Conseil communal ne sait pas prioriser les investissements et respecter cette limite. J'en veux pour exemple les investissements proposés cette année et les Fr. 16,6 mios d'investissements annuels prévu pour les 5 prochaines années.

Cela ne comprend malheureusement pas les constructions de deux nouvelles écoles primaires, un CO et des investissements estimés à Fr. 250 mios pour les EMS et le centre sportif déjà votés.

Je pense qu'il est grand temps de redescendre sur terre car la Commune a déjà un endettement de Fr. 166 mios après la vente à Rolex. Voulez-vous vraiment dépasser les Fr. 400 mios de dettes dans un avenir proche ? La situation nous paraît totalement hors de contrôle.

Nous reviendrons plus en détail sur les investissements somptuaires du Musée, du stade et des routes dans nos prochaines interventions.

Le Conseil communal nous parle déjà d'une augmentation d'impôts de 8 points, ceci juste pour couvrir le déficit. Nous ne pouvons malheureusement que prendre acte de ce plan financier qui manque simplement de sérieux.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacques Rime pour son intervention et demande si le Conseil communal souhaite répondre à l'une ou l'autre des interventions.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente clôt la discussion sur le plan financier 2024 – 2028.

3. Budget 2024 – Présentation générale (voir message en annexe)

L'entrée en matière pour le budget est acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général. **Madame la Présidente** s'enquiert d'une éventuelle demande de renvoi.

Cela n'étant pas le cas, elle propose de procéder dans un premier temps à la discussion générale du budget 2024, puis d'examiner chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2024.

Dans un second temps, elle suggère de procéder à l'examen du budget du compte de résultats par chapitre, puis de passer au vote de celui-ci dans sa globalité.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En l'état, pour l'entrée en matière, je n'ai pas d'éléments probants à vous soumettre autres que ceux figurant dans le message et je m'en remets aux commentaires de Monsieur Wyssmueller.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour cette entrée en matière et passe la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**.

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Avec un déficit de Fr. 6,5 mios, il est naturel que les pères fouettards soient plus à l'honneur que le Saint-Nicolas. Une deuxième lecture du budget bien compliquée cette année a obligé mes collègues et moi-même à pratiquer de lourdes coupes dans les postes du budget du ménage strictement bullois.

Oui, strictement bullois et le terme n'est pas vain. En effet, l'autonomie communale pour ses choix budgétaires s'efface fortement au profit du développement régional et de ses enjeux.

Les chiffres, les données, les variations sont suffisamment détaillés dans les différents documents que vous avez reçus pour que je me permette d'évoquer trois éléments de réflexion, expliquant le résultat budgété.

1^{er} commentaire : les charges liées

Pour 2024, nous « subissons » une augmentation de près de Fr. 4 mios de charges régionales et cantonales supplémentaires par rapport au budget 2023. Par rapport aux comptes 2022, cela représente une augmentation d'environ Fr. 7 mios.

Entre RSSG, CO, enseignement spécialisé, institutions spécialisées, STEP, subventions pour les soins spéciaux dans les homes et bien d'autres encore, l'extension de la gouvernance communale bulloise à l'échelon régional, bien que processus quasi naturel à l'aune de changements sociétaux fondamentaux – le citoyen aime sa commune mais il vit dans une région – réduit considérablement la marge de manœuvre du porte-monnaie bullois et nous oblige à travailler dans des limites très ténues, presque pieds et poings liés.

2^{ème} commentaire : le traitement du personnel

Le poste traitement du personnel explique aussi de manière significative le résultat présenté ce soir. D'un point de vue purement financier, le Président de la Commission financière, en expert-comptable, saura vous faire quelques additions légitimes, certes assez simples.

Du point de vue politique, il est important de rappeler que chaque année et en moyenne et à mon souvenir d'élu depuis 2016, votre commune intègre la population d'une commune comme Morlon, à titre d'exemple. Que ce soit votre domaine public, vos routes, fleurs, forêts, écoles, contrôle des habitants, administration générale, service des bâtiments, entretien, urbanisme, foyers, réseau technique, et 1000 autres choses encore, il est évident que ce ne sont pas les lutins du Père Noël qui s'activent jour après jour pour rendre la commune aussi accueillante et dynamique que bien des voisins nous l'envient.

« Le capital le plus précieux que toute entreprise puisse posséder est le capital humain. Investir dans les compétences, la motivation et le bien-être de son équipe est la clé d'une croissance durable. » Cette devise de Simon Sinek, spécialiste américain du management, le Conseil communal l'a fait sienne, bien que nous soyons toutes et tous convaincus que l'homme reste dans tous les domaines au centre de nos activités, de nos peines hélas aussi.

Si notre ville grandit plus vite que son âme aimerait, l'épanouissement des citoyennes et citoyens passe aussi par le travail de l'ombre plus que nécessaire des collaboratrices et collaborateurs de la Commune qui, jour après jour, font « tourner » l'horloge délicate et sensible du ménage public.

Ainsi, le Conseil communal a décidé d'analyser, durant l'année 2024, la stratégie RH afin de mieux cerner les besoins, les manques, et l'ensemble du processus d'engagement afin d'améliorer notre situation budgétaire en prenant des décisions efficaces pour la mission qui nous est donnée.

3^{ème} commentaire : la fiscalité

De par son histoire, Bulle est le centre d'une région traditionnellement agricole puis, au cours des décennies le secteur secondaire est devenu une force puissante de l'économie locale. Enfin, l'arrivée des Liebherr, Farchim ou prochainement d'un Rolex nous amène lentement vers une transition qui fera de Bulle une « vraie » ville où la fiscalité de ses habitants et de ses entreprises permettra de mieux satisfaire aux exigences de la société.

Néanmoins aujourd'hui, force est de constater que la transition de petite ville vers la force et la carrure d'une grande cité manque. Depuis la réforme fiscale des entreprises, chaque année ou presque, nous subissons des décisions cantonales qui ont déjà péjoré notre assiette fiscale de plus de Fr. 5 mios. Nous vivons une période charnière où les recettes de la Commune, personnes physiques ou morales, se situent dans les tranches les plus basses de communes comparables.

Si nous gagnons bien quelques matchs de niveau ligue A, notre équipe est encore inscrite en ligue B, ce qui nous demande beaucoup d'efforts et de sacrifices afin d'être prêts pour la grande ligue. Là aussi, le Conseil communal suit de près l'évolution de la fiscalité, étant entendu que les comptes 2023 seront l'indicateur le plus adéquat pour confirmer ou infirmer l'évolution de notre conjoncture économique, impactant l'avenir de nos recettes.

Mesdames, Messieurs, accepter le budget 2024, c'est être conscient que la Ville a besoin qu'on se serre toutes et tous les coudes pour continuer à offrir à la population une qualité de vie des plus génératrices de bien-être.

Je remercie sincèrement Monsieur Uldry pour ses compétences et capacités d'analyse de très haut niveau.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour ces explications et cède la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**, qui s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement 2024 avec circonspection mais sans surprise au regard des prévisions annoncées depuis plusieurs années. Les nouvelles normes comptables MCH2 permettent de considérer un déficit budgétaire tant que la fortune est suffisante pour l'absorber. Or, la fortune de la Commune se montait au 1^{er} janvier 2023 à Fr. 120,6 mios dont Fr. 72,6 mios provenaient de la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Dans ces conditions, même si le résultat 2024 avec un déficit de Fr. 6,5 mios est éminemment inquiétant, on peut raisonnablement admettre que nous pouvons rentrer en matière et l'accepter d'un point de vue financier. Si ce résultat budgétaire venait à se réaliser, cela signifierait que la Commune devrait faire appel à l'emprunt pour financer son ménage courant alors que le levier de l'emprunt ne devrait être actionné à moyen-long terme que pour financer des investissements. Cette situation paradoxale mérite une attention particulière d'autant plus au regard des investissements extrêmement importants à venir autant pour la Commune qu'au travers des diverses associations de communes. En considérant les futurs investissements pour les homes, pour le centre sportif de la Gruyère et le 4^{ème} CO qui se profilent, on

peut aisément chiffrer ces investissements à plus de Fr. 250 mios, dont environ 45 % seront indirectement supportés par la Commune de Bulle. Dès lors, rappeler à ce stade que la priorisation des investissements est indispensable n'est qu'un doux euphémisme. Malheureusement, les effets positifs de l'accroissement de la population sur les recettes fiscales directes et indirectes ne suivent pas la même courbe que les effets négatifs liés aux investissements et ses effets induits, amortissements et charges financières. En d'autres termes, nous sommes forcés d'investir aujourd'hui pour espérer récolter le fruit de nos investissements dans un avenir plus lointain et somme toute incertain. Dès lors, nous ne pouvons pas nous permettre de dilapider nos moyens en privilégiant des investissements superflus au risque de voir le spectre d'une augmentation d'impôts de l'ordre de 10 % devenir très rapidement inévitable.

1. Investissements

Les 10 objets soumis à l'approbation du Conseil général se montent à Fr. 45,9 mios par rapport aux Fr. 8,8 mios proposés l'année dernière. Si l'on tient compte des subventions attendues de Fr. 5,7 mios et en excluant les investissements liés à l'eau de Fr. 5,8 mios, on arrive encore à un montant très significatif de Fr. 34,4 mios, somme qui explose à Fr. 68 mios si l'on considère l'évaluation sommaire mentionnée dans le message relatif à la rénovation du stade de Bouleyres. Même si la plupart de ces investissements seront réalisés ces prochaines années, la somme de ces derniers auxquels il faudra rajouter ceux déjà votés et ceux encore à venir, démontre, si besoin était, l'impérieuse nécessité de faire des choix sérieux et responsables afin de ne pas sombrer dans un endettement ingérable. Dans ce contexte particulier, la Commission financière rappelle la limite d'investissements admise de Fr. 15 mios, qui devrait impérativement être respectée et qui ne l'est à nouveau pas, puisque les investissements engagés au budget 2024 se montent à Fr. 17,8 mios, sans ceux liés à l'eau. L'objectif n'est donc à nouveau pas respecté, mais il est juste de relever l'effort consenti en comparaison avec les montants considérés au budget précédent qui se montaient à Fr. 28,3 mios. Le respect de ce seuil, par ailleurs fixé par l'Exécutif afin de juguler l'envolée de l'endettement et ses effets induits sur les charges de fonctionnement, et de préserver la capacité financière de la Commune à réaliser ses objectifs de développement, est capital. La responsabilité et la crédibilité de l'Exécutif à respecter ses engagements et les objectifs fixés sont par conséquent incontournables.

2. Budget de fonctionnement

Le budget 2024 fait ressortir un total des charges de Fr. 146,8 mios, sans les imputations internes, soit Fr. 7,4 mios (+5,3 %) de plus que les Fr. 139,4 mios prévus au budget 2023 qui était déjà supérieur de Fr. 6,9 mios (+5,2 %) par rapport au précédent. Les recettes, heureusement, augmentent également de Fr. 4,4 mios à hauteur de Fr. 140,3 mios en comparaison des Fr. 135,9 mios considérés au budget 2023 et des Fr. 130,2 mios reconnus au budget 2022.

Voici quelques points généraux qui ressortent de notre analyse :

- Le poste 3010 « Traitement du personnel » augmente globalement de Fr. 1,8 mio (+5,9 %). Sans les établissements médicaux-sociaux, le tableau comparatif des salaires met en évidence une augmentation de Fr. 1,2 mio (+6,6 %) pour un total de charges de Fr. 20 mios. Cette augmentation s'explique d'une part par des mutations correspondant pour l'essentiel à divers engagements, soit Fr. 735'000.00 (+3,9 %), et par le principe d'indexation et de revalorisation automatique des paliers pour Fr. 493'000.00 (+2,6 %). À l'heure d'un budget particulièrement défavorable et à l'aube d'augmentations d'impôts plus que probables, on peut raisonnablement se poser la question quant aux mesures décidées pour ce poste, d'autant plus au regard de la récente décision prise par la Confédération dans une situation de budget déficitaire similaire. Globalement, les charges de personnel augmentent de Fr. 2,5 mios par rapport au budget 2023,

ce qui contribue de manière considérable au résultat déficitaire projeté et mérite une réflexion exhaustive afin d'éviter une dérive incontrôlable.

- Malheureusement, les charges liées pénalisent encore très fortement le budget 2024 avec une augmentation de Fr. 3,8 mios pour un montant total de Fr. 62,1 mios alors qu'elles se montaient à Fr. 58,3 mios au budget 2023. Elles augmentent ainsi de +6,5 % alors qu'elles étaient déjà plus élevées de Fr. 4 mios (+7,3 %) par rapport au budget 2022. Nous n'allons pas énumérer les principales charges puisque la liste a été remise avec le budget, mais les investissements à venir dans les grandes associations pour le CO, le RSSG et le centre sportif avec l' AISG ne laissent pas entrevoir une accalmie pour ces dépenses ces prochaines années.
- Les charges de chauffage, eau et électricité regroupées dans le compte 3120 font ressortir une augmentation de Fr. 377'000.00 (+16,1 %) alors qu'elles augmentaient déjà de +11,9 % ou Fr. 249'000.00 au budget précédent. Si la principale raison l'année dernière concernait les charges de chauffage, la fin du contrat « gros consommateur » à fin 2023 explique l'écart constaté pour le budget 2024 avec une hausse des tarifs de 120 % à la suite du renouvellement du contrat pour trois ans.
- Contrairement au budget précédent qui faisait ressortir une diminution des amortissements de Fr. 782'000.00, le budget 2024 met en évidence une hausse de Fr. 504'000.00 pour un total de Fr. 7,9 mios. Cette hausse reflète l'impact des investissements en constante hausse qui seront réalisés ces prochaines années. La réévaluation du patrimoine administratif a généré des amortissements supplémentaires qui sont compensés par des prélèvements sur la réserve pour le retraitement du patrimoine administratif (compte 4895.00) à hauteur de Fr. 3,1 mios. Ces derniers devraient en principe se compenser, mais la Commune a décidé d'accélérer ce remboursement sur 10 ans. Il n'y a rien à redire sur cette pratique autorisée par la loi, si ce n'est d'attirer l'attention sur le fait que cette approche génère un écart favorable de l'ordre de Fr. 2 mios par année qui perdurera jusqu'à l'utilisation complète de la réserve. Il est important de se rappeler que cet écart positif s'inversera dès la 11^{ème} année, lorsque les amortissements complémentaires continueront à être imputés aux charges de fonctionnement, générant ainsi une augmentation de charge pour un montant similaire.
- La vente de terrains a permis et permettra de rembourser légèrement le montant global des emprunts prévisionnels. Ainsi, les intérêts se montent à Fr. 1,9 mio et n'augmentent que de Fr. 151'000.00 par rapport au budget 2023. Ils seront toutefois plus élevés à l'avenir, compte tenu du différentiel de taux entre les taux prévisionnels estimés à 2 % et le taux moyen actuel évalué à 1 %, mais surtout en raison de l'augmentation des emprunts nécessaires au financement des divers investissements planifiés. Dans la mesure où le cash-flow de la Commune est systématiquement inférieur aux investissements, cette situation est inéluctable dans le contexte actuel mais pas irréversible à terme.
- Nous avons relevé que le principe d'évaluation des revenus fiscaux a changé par rapport aux années précédentes dans la mesure où le Service des communes a précisé qu'aucun montant relatif aux années précédentes ne devait être budgétisé.

Globalement, le total des revenus fiscaux n'a augmenté que de Fr. 1,9 mio pour un total de Fr. 82,5 mios en comparaison des Fr. 80,6 mios au budget précédent.

Les impôts des personnes physiques sont supérieurs de Fr. 810'000.00 pour un total de Fr. 57,1 mios. Ceux des personnes morales se montent à Fr. 9,2 mios versus Fr. 8,5 mios et font ressortir une augmentation de Fr. 700'000.00. Quant aux autres impôts indirects qui dépendent pour beaucoup de l'activité immobilière, ils font ressortir une légère augmentation de

Fr. 400'000.00 pour atteindre un montant global de Fr. 16,2 mios contre Fr. 15,8 mios pour le dernier budget.

À noter encore que le dédommagement du Canton, prévu pour compenser les effets négatifs de la réforme fiscale, est resté identique au budget 2024 par rapport au budget précédent, à hauteur de Fr. 682'000.00, mais il va bientôt se terminer.

3. Considérations générales et conclusions

Le budget 2023 prévoyait une perte de Fr. -3,6 mios ; celui qui nous est proposé est encore plus négatif et fait ressortir un déficit de Fr. -6,5 mios. Les charges augmentent de manière trop conséquente par rapport aux produits et reflètent probablement les effets induits liés au développement de la commune avec des investissements structurels importants, alors que les recettes fiscales qui découlent de l'évolution démographique ne suivent pas tout de suite la même courbe. Il y a donc un effet de palier et il en résulte un décalage qui impacte naturellement les charges de fonctionnement.

Cela dit, sans une volonté marquée de freiner l'envolée des charges de fonctionnement, une augmentation de l'imposition deviendra rapidement inévitable. Dès lors, nous ne pouvons que recommander de mener une politique salariale prudente, notamment au niveau des engagements, d'insister auprès des associations de communes afin de limiter au maximum l'augmentation de leurs charges liées, et surtout de respecter la limite d'investissements de Fr. 15 mios afin de limiter les effets négatifs qui en découlent sur les charges de fonctionnement, que ce soit pour les amortissements ou pour les charges financières. Une augmentation d'impôts ne saurait être envisagée sans avoir apporté la preuve que tout aura été mis en œuvre afin de limiter l'accroissement des déficits budgétaires.

Au nom de la Commission financière, je remercie les Conseillers communaux, Messieurs Cédric Jungo et Alexandre Malacorda, pour leur disponibilité et la pertinence de leur contribution lors de la revue des budgets ainsi que Madame Lise Kolly, la nouvelle secrétaire de la Commission financière pour son premier exercice en solo. Je ne peux que terminer ce rapport en remerciant encore Monsieur Christophe Uldry en insistant sur la qualité et la précision de ses explications et surtout pour sa gentillesse et sa disponibilité qui permettent à la Commission financière de passer au travers de cet exercice budgétaire sans souci et avec plaisir, même si les circonstances sont parfois plus difficiles.

Je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des dicastères.

C'est à l'unanimité que la Commission financière préavise favorablement l'entrée en matière du budget 2024.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour l'établissement et la présentation de ce rapport. Elle passe la parole aux groupes politiques.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Philippe Dupasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au nom du groupe Libéral-Radical, j'ai le plaisir de m'exprimer sur le budget du compte de résultats 2024. Ce budget a été approuvé à l'unanimité dans notre groupe.

Nous sommes toutefois fortement préoccupés par la situation financière de la Commune. Ce budget prévoit en effet un déficit de Fr. 6,5 mios. Le total des charges se montent à Fr. 146,8 mios, sans les

imputations internes, pour des recettes budgétées à Fr. 140,3 mios. L'augmentation des charges, en progression de Fr. 7,4 mios, n'est pas couverte par l'augmentation des revenus attendue à Fr. 4,4 mios. Les incidences des diverses baisses fiscales comme la réforme fiscale des entreprises, la baisse du barème de l'impôt sur la fortune, sur les prestations en capital et sur les mutations immobilières se font sentir. Le tassement des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques montre en outre que le taux de croissance de la fiscalité se tasse, ce qui laisse penser que le cadre de vie de notre commune n'est pas suffisamment attractif pour attirer des contribuables aisés.

D'autre part, nous remarquons que la limite d'investissements moyenne annuelle admise dans notre Commune de Fr. 10 mios à Fr. 15 mios n'est à nouveau pas respectée dans ce budget, puisque les investissements engagés au budget 2024 se montent à Fr. 17,8 mios sans ceux liés à l'eau. Nous demandons donc à notre Exécutif d'encore mieux prioriser à l'avenir les investissements à consentir.

L'augmentation continue des charges liées (Fr. 3,8 mios pour 2024) imputée à notre Commune est un autre sujet d'inquiétude ; cette augmentation continue n'est plus supportable et même tolérable. Des réflexions doivent impérativement avoir lieu au niveau des diverses associations de communes et au niveau cantonal.

Selon les nouvelles normes comptables MCH2, un déficit budgétaire est tolérable tant que la fortune est suffisante pour l'absorber, ce qui est le cas de notre Commune puisque la fortune de la Commune se montait au 1^{er} janvier 2023 à Fr. 120,6 mios. Cela ne doit toutefois pas constituer un oreiller de paresse.

Les discussions menées avec notre Exécutif ont montré que ce n'est pas le cas. Des efforts importants dans tous les dicastères ont été consentis pour limiter le déficit du budget de fonctionnement et nous tenons à remercier le Conseil communal, et en particulier le responsable des finances Monsieur Nicolas Wyssmüller, pour le gros travail accompli dans cet exercice difficile.

Sur ces considérations, le groupe Libéral-Radical accepte à l'unanimité le budget du compte de résultat 2024.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour son intervention et passe la parole au groupe PS.

Au nom du **groupe PS**, **Monsieur François Ducrest** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Cette année, nous vivons à nouveau un exercice budgétaire compliqué avec un déficit de Fr. 6'525'360.00 pour le compte de résultats 2024. Les différentes réformes fiscales font perdre à la Commune Fr. 5'400'000.00 par année, ce qui est une somme considérable. Nous subissons les retombées financières voulues par les blocs majoritaires de droite dans les différents parlements. Bref, le déficit annoncé nous inquiète véritablement.

En ce qui concerne la liste des crédits d'investissement, la prudence du Conseil communal est à relever. Mais la ville grandit, ses besoins aussi. Nous devons être conséquents : on ne peut pas, d'un côté, promouvoir le développement économique, attirer de grandes entreprises comme Rolex et, de l'autre côté, arrêter le développement de la ville ! Bulle n'est pas une entreprise privée, mais une collectivité publique qui exerce des responsabilités beaucoup plus larges. Cette remarque ne signifie pas pour autant qu'il faille dépenser l'argent des contribuables sans compter, bien évidemment. En l'occurrence, la plupart

des investissements proposés nous semblent justifiés, mais devraient être priorisés dans les messages. Le groupe tient à relever trois points :

- 1) Le Conseil communal doit veiller à utiliser au mieux les compétences de son personnel, ceci afin d'éviter de payer des honoraires à l'externe.*
- 2) Le Conseil communal doit utiliser toutes les possibilités de faire des achats groupés avec les autres communes ou partenaires pour optimiser les prix d'achat lors de mise en soumission de marchés publics.*
- 3) Lors de la préparation des objets à voter, nous souhaitons, comme la Commission financière, que les demandes de crédits importants soient séparées, même au sein du même dicastère, par exemple, lorsqu'il s'agit de plusieurs achats de véhicules de plusieurs centaines de milliers de francs chacun. Nous avons parfois l'impression qu'on nous « force la main ».*

Quant au budget de fonctionnement pour l'année 2024, il présente un déficit de Fr. 6'525'360.00, montant très inquiétant dans la mesure où il représente le 4,65 % du total des revenus. Il est à relever l'impact des charges liées : Fr. 71'774'350 mios, soit 51,14 % des charges en 2024. Bulle doit accepter son rôle de pôle économique régional et contribuer financièrement au développement de la région.

Par conséquent, notre groupe acceptera à l'unanimité le budget de fonctionnement. Nous sommes conscients que tous les Conseillers communaux ont dû consentir cette année, une fois de plus, à des efforts beaucoup plus importants que d'habitude dans leurs dicastères respectifs pour diminuer au maximum le déficit prévu au budget. Nous les en remercions. Nous souhaitons néanmoins tirer la sonnette d'alarme : nous sommes très inquiets de la décision qui a été prise de geler la plupart des engagements prévus. Cela va entraîner des répercussions graves sur le fonctionnement de certains services communaux qui sont déjà en sous-effectif. Que veut-on ? Le risque, à terme, est d'user nos employés communaux compétents et motivés, de les décourager et de les perdre !

Enfin, nos remerciements s'adressent également aux Conseillers communaux, qui n'ont pas la tâche facile, et à l'administration communale, pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Ducrest pour son intervention et passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Baptiste Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a analysé le budget du compte de résultats 2024 avec grand intérêt et beaucoup d'attention.

Ce budget prévoyant un déficit de Fr. 6,5 mios démontre que les difficultés financières si souvent annoncées par le passé arrivent. Nous relevons, comme chaque année, une augmentation des charges et plus particulièrement la marge de manœuvre de plus en plus faible que possède le Conseil communal pour influencer sur le budget. Les charges liées qui représentent 42 % des charges 2024 sont supérieures de 6,46 % par rapport au budget 2023. Dans un futur proche, des dépenses supplémentaires viendront encore péjorer la situation avec les investissements importants prévus dans notre région. Le groupe Le

Centre/PVL pense que si la Commune doit limiter ses charges, elle doit absolument contrôler les parts payées aux associations d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Bien que la population s'accroisse, les recettes, elles, augmentent moins fortement que les charges. Si les années passées nous pouvions compter sur de bonnes surprises au niveau des impôts, en 2024, en revanche, les espoirs de revenus supplémentaires sont bien maigres et des solutions devront être trouvées rapidement.

Au sujet des investissements, le groupe Le Centre/PVL déplore la manie du Conseil communal de cumuler plusieurs demandes de crédit dans un seul et même message. Cette manière de faire met le Conseil général dans des situations peu confortables. Notre groupe encourage le Conseil communal à dorénavant demander un crédit par message ainsi qu'à communiquer de manière anticipée les investissements financièrement et stratégiquement les plus importants. Ceci serait très apprécié, afin d'éviter des compléments d'informations et des discussions la semaine avant le Conseil général.

Le groupe Le Centre/PVL approuve le budget du compte de résultats 2024 de la Ville de Bulle à l'unanimité et remercie les Conseillers communaux ainsi que Monsieur Uldry pour leur disponibilité lors de la journée du budget de la Commission financière. Nous interviendrons ponctuellement lors des discussions sur quelques investissements.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention. Constatant que les groupes Les Vert·e·s et UDC ne souhaitent pas s'exprimer, elle clôt la discussion générale sur la présentation générale du budget. Elle passe à l'examen de chaque projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil général.

Pour rappel, pour chaque objet soumis au vote du Conseil général, une demande de renvoi ou une proposition d'amendement peut être déposée par les membres du Conseil général. Afin d'éviter des redondances et une perte de temps, Madame la Présidente s'abstiendra de poser d'office la question lors de la discussion de chaque objet. Par conséquent, elle prie, le cas échéant, les membres qui souhaitent déposer une demande de renvoi ou un amendement de bien vouloir le faire spontanément dans le cadre de la discussion générale de l'objet concerné, une fois la présentation de l'objet faite par le Conseil communal, respectivement le préavis exprimé par la Commission financière.

. / .

3.1. Investissements (crédits d'engagement)

3.1.1. Crédit relatif au matériel pour la mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU) (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Les PRU, points de rencontre d'urgence, relèvent d'un concept qui devra être mis en place dans les communes en 2024, suite à la refonte de la Loi sur la protection de la population. Ce concept définit les points de contact, notamment en cas de crise énergétique, afin d'informer correctement la population et retransmettre les alarmes, comme cela s'est passé dernièrement à Charmey où il n'y avait plus de téléphonie. Dès lors, s'il avait fallu appeler une ambulance, les PRU auraient pris tout leur sens.

Ces six PRU, répartis sur l'ensemble de la ville, permettront une couverture en cas d'événement majeur dû à des coupures d'électricité. Afin de garantir le fonctionnement de ces points de contact, l'achat de génératrices est nécessaire pour compléter le matériel déjà fourni par le Canton, raison pour laquelle le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 115'000.00 pour la mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU).

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le crédit demandé vise à permettre à la Ville de Bulle de créer six points de rencontre d'urgence prévus par la Protection de la population du canton de Fribourg pour notre commune. Au vu des différents types de menaces existants, ces points de rencontre sont une réponse adéquate afin de centraliser et coordonner l'aide à la population. Toutefois, nous tenons à ce que le montant qu'il est prévu d'engager pour équiper les différents points de rencontre soit respecté.

Dans ce contexte, la Commission financière préavise positivement et à l'unanimité la demande de crédit de Fr. 115'000.00 pour la mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU).

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

👉 Au vote, le Conseil général accepte, par 47 oui, 2 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 115'000.00 pour la mise en place de points de rencontre d'urgence (PRU).

3.1.2. Crédit pour la réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui s'exprime au nom du Conseil communal.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je ne vais pas revenir sur la justification de cette demande de crédit déjà précisée dans le message que vous avez reçu. Permettez-moi cependant d'apporter quelques compléments d'information.

Il sied tout d'abord de rappeler que le choix de la Commission de bâtisse de l'époque d'opter pour une chape brute anhydrite s'était imposé pour des raisons d'économie. Cette réalisation permettait effectivement d'éviter un coût supplémentaire occasionné par la pose d'un revêtement de sol de type linoléum ou autre. Concernant les défauts constatés à la remise de l'ouvrage, ceux-ci consistaient en de petites fissures et la problématique était donc essentiellement d'ordre visuel. Un arrangement financier a été conclu avec l'entreprise, à raison d'une diminution d'un peu plus de 11 % sur la facture totale, ce qui a clos toute procédure.

Après plus de 10 ans, force est malheureusement de constater que le problème s'intensifie et va probablement empirer avec le temps. En 2021, à titre de test, nous avons déjà réalisé la pose d'un sol en linoléum dans la salle polyvalente du bâtiment Frêne. Cette solution fonctionne et donne entière satisfaction. Avant de vous soumettre un tel crédit d'importance, nous avons donc d'abord testé la solution préconisée afin de nous assurer qu'elle soit valable.

Je tiens aussi à relever que les coûts annoncés dans le budget du crédit d'investissement qui vous est soumis ce soir se basent précisément sur les coûts effectifs des travaux réalisés il y a deux ans dans la salle polyvalente, à savoir ponçage de la chape, fraisage des fissures et soudage avec résine pour Fr. 30.00/m² hors taxe, application des couches de préparation et de fond pour Fr. 60.00/m² hors taxe, fourniture et pose des revêtements de sol pour Fr. 110.00/m² hors taxe, soit un total de Fr. 200.00/m².

Enfin, je rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'investissement donc d'un crédit cadre maximal. Si grâce aux marchés publics les prix devaient être largement inférieurs à ce que certains supposent, nous serions alors ravis comme vous d'effectuer de substantielles économies.

Pour la réalisation des travaux de réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine, le Conseil communal sollicite un crédit total de Fr. 957'000.00.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic, pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit concernant la réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine. Le montant à investir se monte à plus de Fr. 900'000.00, soit environ Fr. 260.00/m² pour la réfection de 3'479 m² de revêtement de sol ayant à peine une dizaine d'années. Pourtant, les chapes brutes anhydrites sont considérées comme une solution performante et sont souvent réalisées dans la construction. L'apparition de fissures quelques mois après la pose représente a priori un défaut de construction.

Après analyse de cette demande, la Commission financière estime que la réalisation de ces travaux n'est pas urgente et ne représente pas une priorité absolue. En outre, comme spécifié dans le message, la durabilité et les qualités statiques des chapes ne sont pas remises en cause.

Forte de ces constations, la Commission financière propose de revoir si toutes les procédures juridiques concernant le litige avec les mandataires ont été menées correctement et d'étudier la possibilité d'engager de nouvelles actions. De plus, le prix de la méthode de réfection des sols choisie est onéreux. Une analyse supplémentaire permettrait très certainement de proposer une solution moins coûteuse.

La Commission financière préavise donc négativement et à la majorité l'octroi d'un crédit de Fr. 957'000.00 pour la réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Malik Seydoux**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Fr. 1 mio pour refaire les sols des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine. Après une dizaine d'années d'utilisation, des fissures depuis le début ... Est-il normal que cela soit à la Commune de payer ces réparations ? Accepteriez-vous pour votre propre habitation de refaire tous les sols après 10 ans ? J'en doute ! Nous sommes responsables de l'argent de nos contribuables et citoyens. Pourquoi ces travaux n'ont-ils pas été entrepris avant, à la charge des architectes ou des entreprises qui ont réalisé ce cheni !

Cela me fait encore plus penser que dans ces concours d'architecture, l'aspect, les photos que pourra exhiber le lauréat sur son site et dans des revues sont bien plus importants que la fonctionnalité et le confort des utilisateurs. Comment la Commission de bâtisse aurait-elle pu dire à l'architecte que la dalle était très fine ou quel type de sol était le plus approprié selon les autres matériaux utilisés ? On paie des millions à des bureaux d'étude ou à des bureaux d'architecte pour qu'ils nous proposent les meilleures solutions ! Ce sont des professionnels, non ?

Comme plusieurs séances ont été effectuées avec les responsables de ces travaux, je peux imaginer que tout est bien renseigné avec des preuves et photos à l'appui. Nous demandons donc que la Commune exige une participation des responsables à ces coûts.

Nous refuserons donc cet investissement à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux pour cette intervention et passe la parole au groupe PS.

Au nom du **groupe PS, Monsieur Martin Rauber** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Nous avons analysé avec attention le message relatif à la réfection des sols des bâtiments du site de la Condémine.

La majorité du groupe PS va refuser l'octroi de ce crédit.

Tout d'abord, comme les défauts ont été constatés durant la période de garantie, nous regrettons que les travaux de remise en état n'aient pas été pris en charge par les entreprises responsables à l'époque. Un arrangement financier dérisoire, ne couvrant pas le 10 % des travaux à réaliser, a alors été trouvé et empêche toute nouvelle procédure, soit !

Les montants présentés sont à l'évidence surévalués. Pour la réfection des sols, une entreprise de la place, que nous avons abordée, a estimé les travaux à moins de Fr. 400'000.00. De plus, pourquoi mentionner des honoraires alors que ces travaux peuvent très bien être gérés par notre Service des bâtiments. Enfin, comme les interventions sont clairement identifiées, pourquoi inscrire un montant de Fr. 70'000.00 dans le poste des divers et imprévus ?

Comme il n'y a pas urgence, nous demandons au Conseil communal de présenter une nouvelle demande de crédit précise et réaliste, sur la base de devis d'entreprises.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Martin Rauber pour cette intervention et passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL, Monsieur Baptiste Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a analysé cette demande d'investissement et a beaucoup de mal à comprendre qu'un tel crédit soit demandé pour la réfection des sols, seulement 10 ans après leur réalisation. Selon nos renseignements, la chape brute anhydrite est une solution régulièrement choisie dans la construction et est considérée comme viable. De telles fissures après quelques mois ne sont pas admissibles. Comme propriétaire, nous n'accepterions pas un tel défaut de construction et actionnerions tous les leviers juridiques possibles afin de nous retourner contre le mandataire.

Le groupe Le Centre/PVL déplore le traitement de ce litige qui paraît bien léger et pour lequel les dédommagements négociés se sont révélés bien maigres au vu de la situation actuelle et du prix de la réfection des sols se montant aujourd'hui à près de Fr. 260.00/m².

Malgré les problématiques qu'entraînent ces défauts au quotidien, le groupe Le Centre/PVL refuse à l'unanimité l'octroi de ce crédit et estime que le mandataire doit prendre ses responsabilités vis-à-vis de ce défaut de construction car ce n'est pas aux contribuables d'assumer ce genre d'erreur.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour cette intervention et passe la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC, Monsieur Alain Pasche**, intervient ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe UDC a pris note que des travaux de réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine sont souhaités par le Conseil communal. Toutefois, nous constatons que la remise des locaux a été faite aux utilisateurs au mois de juin 2013, suite à ces travaux de construction.

Toutefois, il est mentionné que des fissures apparaissaient déjà quelques mois après la fin des travaux, puis s'ensuit une détérioration de la chape et l'apparition de trous à certains endroits. Le groupe UDC a du mal à comprendre qu'à ce jour, ce problème de sol n'ait pas pu être résolu au travers de la garantie pour les défauts découlant des contrats passés avec les entrepreneurs ayant réalisé les travaux. Malgré le fait que les problèmes ne vont pas se résoudre avec le temps, nous estimons, au vu de l'état des finances de la Commune, qu'il n'y a pas d'urgence en ce moment.

Pour terminer, si une rénovation est absolument nécessaire, nous pensons que ce n'est pas à la collectivité de prendre en charge un tel coût, mais aux entreprises, maîtres d'œuvre qui ont effectué cet ouvrage de chape.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alain Pasche pour cette intervention et passe la parole au groupe Les Vert·e·s.

Au nom du **groupe Les Vert·e·s, Madame Anne Niquille Charrière** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Les Vert·e·s regrette que des travaux de réfection doivent être entrepris dans des bâtiments scolaires à peine 10 ans après leur réalisation. Le choix du meilleur prix ne devrait primer que lorsque la durabilité des investissements est garantie. En effet, ce cas montre l'impact d'un tel choix sur les coûts globaux et le confort des utilisateurs et utilisatrices des bâtiments publics.

Bien que nous ayons conscience des dérangements que peuvent causer ces fissures et autres dommages pour les occupants et occupantes des bâtiments, elles ne représentent toutefois pas de danger pour ces derniers et dernières. Du moment que nous devons prioriser nos investissements, nous considérons qu'il ne s'agit ainsi pas d'un investissement prioritaire en l'état.

Pour ces raisons, le groupe Les Vert·e·s a décidé de refuser cet investissement.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Niquille Charrière pour cette intervention. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général refuse, par 43 non, 0 oui et 6 abstentions, l'octroi d'un crédit de Fr. 957'000.00 pour la réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine.**

3.1.3. Crédit de construction pour la réalisation de l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Kirthana Wickramasingam**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chères et Chers collègues du Conseil communal, Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bulle, comme l'a mentionné Madame la Présidente en ouverture de séance, a eu l'honneur d'accueillir ici même, jeudi passé, les festivités liées à l'inscription de la Saison d'alpage suisse sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité auprès de l'UNESCO. Pourquoi donc Bulle, plus particulièrement, était-elle l'épicentre de cette célébration ? Et bien Mesdames, Messieurs, c'est grâce au Musée gruérien qui, fort de son expertise scientifique et d'un mandat cantonal sur les traditions vivantes, a été fortement engagé pour cette candidature. La saison d'alpage y est d'ailleurs à l'honneur actuellement au travers des animations pour les enfants des classes qui ont eu lieu cet automne et des expositions temporaires démontrant que ce Musée n'est pas un musée poussiéreux. Non, loin des clichés, le Musée gruérien c'est le Musée qui raconte notre histoire, notre patrimoine. C'est notre Musée.

Notre Musée est aussi une bibliothèque ; une bibliothèque publique et scolaire qui accueille chaque jour un public nombreux. Ce double héritage qu'a légué à la ville Victor Tissot il y a bientôt 100 ans fait de ce lieu, le lieu de la Culture et des cultures.

Si les tests PISA montrent une tendance à la baisse du niveau de lecture des jeunes, la Bibliothèque de Bulle s'engage activement pour y remédier, par exemple, au travers des mentorats de lecture qui engagent dans un projet intergénérationnel, des seniors à accompagner des jeunes lectrices et lecteurs dans cet apprentissage. Voilà deux exemples qui illustrent l'importance de l'activité de cette institution chère à la population bulloise et à celle de la région.

C'est donc un jour très important pour le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle. Mesdames, Messieurs, grâce à votre vote, vous pouvez lui permettre de continuer à remplir sa mission.

Nous vous avons déjà présenté les éléments qui ont conduit le Conseil communal à vous proposer d'accepter ce crédit de construction soumis à votre vote aujourd'hui. En effet, le projet vous a été présenté en détail par le chef de service de l'urbanisme et le directeur du Musée lors de la précédente séance en octobre dernier suite à son dépôt de mise à l'enquête qui, je vous le rappelle, était la dernière étape du crédit d'étude que vous avez voté d'abord en décembre 2021, puis lors de la demande de crédit complémentaire en mai de cette année.

Je ne vais pas revenir sur ces éléments, mais vous avez pu prendre connaissance de l'important besoin de l'institution de s'agrandir, le bâtiment actuel ne permettant plus de répondre aux besoins de la population, et de la pertinence du projet proposé. Un projet de rénovation techniquement complexe mais sobre qui rénove et agrandit à partir de la structure actuelle du bâtiment existant de Roland Charrière qui aura marqué sa génération.

Je vous rappelle qu'en sus, des places de travail permettront aux collaboratrices et collaborateurs de travailler sur place. Le projet propose un espace d'accueil optimisé, des vestiaires et des sanitaires adaptés aux nombres de visiteuses et visiteurs, une salle de médiation culturelle et une salle de conférence, une salle d'étude silencieuse ainsi qu'une cafétéria, etc. La surface de plancher passe de 1'001 m² à 2'190 m². Le projet prévoit également l'assainissement des installations techniques en bout de course.

L'investissement proposé aujourd'hui est certes conséquent mais correspond aux chiffres annoncés en mai dernier, soit un solde de crédit de construction à demander d'un montant de Fr. 19'453'780.00, auquel il faut ajouter la ponction des pourcentages pour les deux fonds énergie et embellissement et qui nous conduit à un total de solde de crédit demandé d'un montant de Fr. 19'845'000.00.

En cas d'acceptation du crédit de construction par votre assemblée, le Conseil communal entreprendra les démarches nécessaires auprès du Canton et de la région pour bénéficier de soutiens financiers, des démarches ayant déjà été entreprises dans ce sens.

Je profite de saluer toute l'équipe du Musée et de la Bibliothèque et nos services qui ont fourni un travail important pour pouvoir vous présenter ce projet et qui s'engagent au quotidien pour faire vivre cette institution au service de la population de la Ville de Bulle et de toute une région.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Wickramasingam pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du 22 mai dernier, le Conseil général avait eu la mauvaise surprise d'apprendre que le crédit de construction prévu pour les travaux d'agrandissement avoisinerait finalement les Fr. 19,5 mios et avait dû voter une rallonge très importante par rapport à l'estimation initiale du projet, ce dernier ayant évolué significativement dans l'intervalle. Le crédit de construction finalisé s'élève maintenant à Fr. 19'845'000.00 comprenant les montants alloués aux fonds d'embellissement et d'énergie.

Compte tenu des problèmes organisationnels, structurels, techniques, énergétiques et de conservation des œuvres constatés et/ou relevés ainsi que des montants importants déjà engagés, la majorité de la Commission admet que cet investissement est devenu nécessaire malgré le coût extrêmement important par rapport aux estimations initiales. Toutefois, la Commission financière, à l'unanimité de ses membres, exige impérativement que ce montant très élevé ne soit pas dépassé lors de la construction et demande instamment au Conseil communal de poursuivre ses démarches afin de trouver un maximum de subventionnements publics et privés pour alléger le montant alloué pour ce projet. Dans ce contexte, le rôle de la Commission de bâtisse est essentiel et la Commission financière insiste afin que cette dernière s'engage sans réserve afin de respecter l'engagement pris par le Conseil communal.

La Commission financière préavise ainsi favorablement, à la majorité, cette demande de crédit de construction de Fr. 19'845'000.00 pour la réalisation de l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Malik Seydoux**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Ce soir, nous allons accepter un budget d'investissement de Fr. 19'845'000.00 pour la réalisation de l'agrandissement du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle. Je ne vais pas revenir sur les différentes étapes pour finalement arriver à ce crédit. Beaucoup de choses ont déjà été dites, beaucoup de surprises, de frustrations de part et d'autre. Finalement, on y est. Cependant, le plus gros du travail reste à faire et ceci sans dépasser le crédit demandé ce soir.

Maintenant, tout repose sur les épaules de la Commission de bâtisse et de sa Présidente. En effet, c'est à cette commission de challenger les décisions prises par les architectes ou les spécialistes. C'est à elle de faire respecter les budgets prévus et d'éviter les prestations complémentaires qui vont, sans aucun doute, fleurir de toutes parts. Néanmoins, la Commission de bâtisse ne doit pas se sentir seule dans cette aventure, car c'est toute la crédibilité des services de la Commune et du Conseil communal en entier qui sera mise en doute en cas d'incapacité à réaliser l'objet dans le cadre donné.

Je ne peux que conseiller à la Commission de bâtisse de s'adjoindre les services d'un fin connaisseur des chantiers de ce genre afin qu'il puisse surveiller, anticiper, et refuser certaines dérives. Les montants investis pour ce support seront très vite gagnés sur le terrain.

Je souhaite vraiment que cette réalisation se déroule au mieux et que tous les citoyens soient fiers de ce projet. Et oui, Madame la Présidente de la Commission de bâtisse, avant de couper le ruban, un très gros travail vous incombe. C'est vous qui tenez les clés de la réussite de ce projet.

Nous accepterons cet investissement à la majorité.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux pour son intervention et cède la parole au groupe PS.

Intervention de **Monsieur Serge Castella**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers Collègues,

Le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle prouvent chaque jour leur utilité, essentielle pour notre commune, et leur dynamisme. Ils permettent de conserver notre patrimoine, de le mettre en valeur, de l'expliquer, de le transmettre... Je pourrais allonger la liste de ces bienfaits jusqu'au bout de la nuit. Le nombre de visiteurs du Musée et d'utilisateurs de la bibliothèque prouvent, si besoin était, qu'il est impératif de les soutenir. Aujourd'hui, nous avons enfin l'occasion d'offrir à tout le personnel de ces deux institutions un outil de travail digne de leur engagement et de leur talent, et pas du tout somptuaire comme d'aucuns l'affirment.

Alors que nous nous posons certaines questions sur la priorisation des investissements, j'espère que la nécessité de celui-ci ne fait aucun doute à la plupart des membres de ce Conseil.

Pour le groupe socialiste, qui a toujours défendu cet objet, il est urgent et impératif de voter ce crédit de construction. Aussi, nous le soutiendrons à l'unanimité par un grand oui, enfin.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Serge Castella pour son intervention et cède la parole au groupe UDC.

Intervention de **Monsieur Yvan Roeske**, au nom du **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et Chers collègues,

Le Conseil général est amené, aujourd'hui, à se prononcer sur le crédit de construction pour la réalisation de l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle, à hauteur de Fr. 19'845'000.00.

Si le groupe UDC est, évidemment et comme tout un chacun, sensible à la question de la culture et à l'importance du Musée pour notre ville, la situation financière difficile de notre commune, avec pour corollaire la nécessité de prioriser les investissements, incite notre groupe à refuser la présente demande de crédit.

En effet, on rappellera que le premier budget pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle était de Fr. 8'000'000.00, alors que les comptes de la commune de Bulle étaient encore bénéficiaires. Aujourd'hui, on est passé non seulement à une demande de crédit de construction qui avoisine les Fr. 20'000'000.00 mais, en plus, la situation financière de la commune de Bulle s'est sérieusement péjorée puisque le budget 2024 qui nous est soumis par le Conseil communal présente, désormais, un déficit important à hauteur de plus de Fr. 6'500'000.00.

On rappellera également les nombreux investissements importants à venir, à voter ou déjà acceptés, sur lesquels la marge de manœuvre de la commune de Bulle sera nulle, à savoir la construction à venir de deux écoles primaires, d'une école secondaire, de homes pour personnes âgées et d'un centre sportif. La somme de ces investissements va avoir, pour conséquence, de faire passer la dette à Fr. 288'000'000.00, même en déduisant les Fr. 23'000'000.00 de Rolex.

Sans mesures fortes, notamment dans la priorisation des investissements, on nous annonce d'ores et déjà une hausse d'impôt à 82 centimes par franc payé à l'Etat juste pour combler le déficit budgétaire. Ce qui précède ne tient évidemment pas compte des frais supplémentaires que vont engendrer les nouveaux investissements précités comme, entre autres, celui du Musée si le crédit de construction sur lequel nous devons nous prononcer ce soir est accepté.

Sous cet angle, on rappellera que le Musée implique déjà et à l'heure actuelle un coût annuel de fonctionnement de Fr. 2'877'800.00 pour Fr. 680'900.00 de recettes. Sur ce montant, Fr. 354'300.00 viennent de la commune pour l'utilisation de la bibliothèque et Fr. 24'000.00 du fonds d'embellissement de la ville.

Pour le groupe UDC, au vu des considérations exposées ci-dessus, la situation financière de la commune de Bulle ne permet pas, manifestement et aujourd'hui, d'accepter l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle pour presque Fr. 20'000'000.00.

De manière plus globale, le groupe UDC estime, au vu de la santé financière de notre ville, qu'il s'agit d'une question de principe et que dite question devrait être tranchée par les citoyens de la commune de Bulle.

De notre point de vue, il appartient, en effet, aux citoyens de notre commune de pouvoir choisir s'ils sont prêts à accepter, dans un futur proche, une éventuelle hausse d'impôt supplémentaire à celle déjà attendue ou annoncée pour financer des investissements du type Musée.

C'est pourquoi, le groupe UDC réfléchit, d'ores et déjà, à l'opportunité d'un référendum financier sur ce point.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Roeske pour son intervention et cède la parole au groupe Le Centre/PVL.

Intervention de **Monsieur Constantin Ruffieux**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Il y a l'arbre, qui grandit trop vite selon de nombreuses personnes. Et il y a ses racines, qu'il s'agit de soigner avec d'autant plus d'attention. L'arbre, c'est Bulle. Ses racines et celles de la région sont cultivées, étudiées et mises en valeur au service de toute la population au Musée gruérien. Ce haut-lieu culturel contribue à forger une identité, celle de la Gruyère, et donc à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté. Jamais, sans doute, ce besoin d'intégration n'a été si important qu'aujourd'hui où la démographie explose, notamment en raison de l'arrivée de nombreux étrangers.

Bulle perdait des habitants quand a été inauguré le Musée gruérien actuel. C'était en 1978, entre les deux chocs pétroliers qui ont entraîné une crise économique mondiale. Entre 1973 et 1977, les entreprises suisses avaient supprimé 340'000 emplois. Bulle ne comptait même plus 8000 habitants. Mais quelle liesse populaire pour étrenner le Musée qu'il s'agit de rénover aujourd'hui ! Il avait fallu de l'audace et une vision pour mener cette entreprise, en pleine récession. Comme il en avait fallu en 1917, en pleine Guerre mondiale, pour créer la Fondation idoine dotée par l'écrivain et journaliste Victor Tissot. Bulle comptait alors environ 4'000 habitants.

Aujourd'hui, notre ville en recense plus de 26'000. Son rayonnement sur la région et au-delà doit beaucoup à son patrimoine et à l'art de le valoriser. Le Musée gruérien est la pièce maîtresse de cet éclat, illustré la semaine dernière encore par la reconnaissance, par l'UNESCO, de la saison d'alpage comme tradition vivante. Une initiative partie en 2012 du musée, qui a dès lors été mandaté par le canton pour être le centre de compétences des traditions vivantes liées au territoire fribourgeois. Et en 2023, retour à Bulle, pour l'aboutissement du processus d'inscription au patrimoine de l'humanité, toujours sous l'égide du Musée gruérien.

Il ne suffit pas de défiler en agitant une sonnaille des deux mains pour expliquer aux gens des villes et de la plaine le sens, les difficultés et la finalité d'une montée à l'alpage, dans un coin de pays dont le fromage est universellement connu. Au Musée gruérien, on met la main à la cuve, si j'ose dire : actuellement, plus de 30 classes se sont inscrites à un atelier intitulé « Lait, fromage et compagnie, deviens fromager ». Un exemple parmi beaucoup d'autres.

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. Le Musée gruérien joue depuis plus d'un siècle un rôle essentiel dans la conservation, la documentation, la recherche et la valorisation de tout ce qui est constitutif de notre identité, de notre vie en communauté. Ses compétences sont reconnues et sollicitées dans le réseau muséal en Suisse et à l'étranger. Ses expositions mettant en lumière des artistes de la région sont prisées. Sa bibliothèque publique a été et est une porte d'entrée vers la connaissance pour des dizaines de milliers de jeunes et de moins jeunes. Elle enregistre quelque 145'000 prêts de livres par

an. Et je n'ai pas encore parlé de l'impact économique de l'institution, qui attire chaque année des milliers de visiteurs à Bulle.

Prendre soin de ses racines et de ses trésors, faire connaître la région ailleurs en Suisse et à l'étranger, pratiquer l'intégration et l'éveil à la culture de milliers d'enfants, tout cela a un coût, certes. Mais peut-on figer le Musée gruérien dans son costume de 1978, alors que depuis, la ville a fait sauter toutes ses coutures au point de presque quadrupler sa population ? Ce serait assurément programmer son déclin, le déclin d'une fierté, d'un rayonnement et, surtout, le déclin d'une institution éminemment fédératrice.

Au nom du groupe du Centre/PVL, je vous invite à vous inspirer du courage et de la détermination de ceux qui, avant nous et dans des conditions difficiles, ont fait du Musée gruérien ce qu'il est aujourd'hui. A nous de faire aujourd'hui ce qu'il doit être demain.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Constantin Ruffieux pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte, par 43 oui, 6 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de construction de Fr. 19'845'000.00 pour la réalisation de l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle.**

[Applaudissements]

3.1.4. Crédit d'étude relatif à la rénovation du stade de Bouleyres (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, Ce soir, j'ai le plaisir de vous présenter le crédit d'étude relatif à la rénovation du stade de Bouleyres.

Le stade de Bouleyres est un emblème pour notre Ville. Construit en 1982, il a fait l'objet de plusieurs petites rénovations et d'entretiens réguliers jusqu'à ce jour.

Suite à une étude de faisabilité en 2020, il en ressortait que les installations des bâtiments et des infrastructures existantes nécessitaient des travaux importants. Au vu des enjeux et de la complexité du projet, un concours a été lancé en 2022 avec un jury composé de professionnels et non-professionnels en incluant les utilisateurs du stade pour connaître au mieux leurs besoins.

A noter que, dans un premier temps, le concours prévoyait de rénover seulement le stade et les tribunes. Toutefois, dans une volonté de vision d'ensemble, le jury a proposé de modifier cela et de lancer un concours sur l'ensemble du site afin d'avoir une vision globale du développement de cette zone. En

novembre 2022, le jury a octroyé à l'unanimité le premier rang au bureau Truwant et Rodet, projet nommé « Interstices sportifs ».

Aujourd'hui, le crédit qui vous est proposé a pour but de pouvoir avancer par étape dans les différentes phases de développement du site. En effet, vous avez pu prendre connaissance dans le message que nous avons différencié trois lots : le lot A avec la création de 18 nouveaux vestiaires entre le terrain II et les terrains synthétiques ; le lot B comprenant la rénovation du stade avec ses vestiaires, les gradins, la construction d'un espace buvette et VIP, la rénovation de la piste d'athlétisme entre autres ; le lot C comprenant la rénovation du restaurant.

Dans son ensemble, le projet prévoit de traiter tous les aménagements extérieurs et l'ensemble des installations techniques. Selon les normes SIA, le crédit d'étude proposé ce soir couvre l'avant-projet avec la mise au point et l'estimation des coûts, l'étude de détail avec l'établissement d'un devis détaillé et d'un planning et, enfin, la procédure de demande d'autorisation.

Le Conseil communal a souhaité pouvoir vous présenter un crédit global pour les trois lots afin d'avoir d'une part une vision d'ensemble en ce qui concerne non seulement les aspects liés aux impératifs techniques et énergétiques, mais également en ce qui concerne les accès, la gestion du stationnement, les aménagements extérieurs et, d'autre part, une bonne gestion de la transformation des lots et de leurs impacts sur les autres secteurs et de ne pas travailler en silo.

Les Fr. 2'205'000.00 demandés ce soir ne seront pas dépensés d'un seul tenant mais seront échelonnés dans le temps en conséquence, afin d'affiner le projet des différents lots de manière précise et rigoureuse. Dans le message présenté, vous avez pu voir que l'estimation sommaire du coût de construction a été faite et se monte à Fr. 33'560'000.00 TTC pour les trois lots. Ce chiffre peut paraître important, je l'entends bien. Toutefois, cette zone est de grande envergure et touche l'ensemble des thématiques que je viens de décrire alors que les installations existantes sont plus que vétustes.

De plus, nous savons bien que les installations actuelles ne suffisent plus pour les utilisateurs et c'est pour cela qu'il est primordial que nous puissions avancer avec ce projet afin de pouvoir vous présenter un premier crédit de construction en décembre 2024 pour le lot A.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Estelle Zermatten pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le projet de rénovation du stade est un objet ambitieux et à la hauteur des besoins d'infrastructures de la commune. Nous connaissons la problématique du manque d'équipements auquel font face les sociétés sportives utilisatrices. Cependant, en période de rigueur budgétaire, il nous paraît tout à fait inconcevable d'investir un montant de Fr. 2'205'000.00 dans un crédit d'étude qui découlera de toute façon sur un crédit de construction proche de Fr. 33,5 mios. De plus, ce montant ne tient pas compte de la dernière phase du réaménagement de la zone de Bouleyres qui comprend, entre autres, la démolition du manège, la construction de divers équipements sportifs dont un nouveau terrain synthétique et qui coûtera certainement quelques millions supplémentaires à l'horizon 2030.

Le projet tel que proposé se décompose en trois phases alors que la partie de la rénovation du café du stade n'est pas encore clarifiée. La Commission financière rappelle également que ce projet avait initialement déjà fait l'objet d'une estimation à hauteur de Fr. 15 mios qui nous avait déjà semblé plutôt élevée.

Par ailleurs, le crédit d'étude demandé porte notamment sur Fr. 1,8 mio, représentant le 40 % des prestations de tous les mandataires. Nous pouvons donc estimer le total des honoraires à Fr. 4,5 mios, ce qui nous semble totalement exagéré pour un tel projet. La Commission financière propose dès lors au Conseil communal de faire une proposition raisonnable en lien avec le montant minimal nécessaire pour la rénovation des locaux avant d'envisager de valider un crédit d'étude qui nous amènera à accepter la réalisation d'un projet d'envergure, certes indispensable, mais dont le montant global est exorbitant.

En outre, compte tenu des incertitudes liées à la réalisation du projet lui-même qui sera, quoi qu'il arrive, réalisé en plusieurs phases, nous recommandons également d'avoir un crédit d'étude non pas pour les trois phases mais de séparer les différentes étapes du projet. Nous ne pouvons dès lors pas soutenir cet investissement tel qu'il est présenté.

Par conséquent, la Commission financière préavise négativement, à la majorité, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 2'205'000.00 pour la rénovation du stade de Bouleyres.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Jérémie Brunschwig** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Nous sommes stupéfaits de lire dans la presse de samedi passé que la rénovation du stade devrait coûter plus de Fr. 33 mios. En effet, lors des différents travaux du groupe de travail auxquels nous avons participé (Monsieur Jorge Gomes, Co-Président, et moi-même) à titre de représentants des utilisateurs du stade de Bouleyres, en compagnie du SAB (Monsieur Jean-Bernard Repond), il nous a notamment été demandé de faire état de nos besoins en tenant compte d'une estimation budgétaire d'environ Fr. 15 mios. Nous avons donc intégré des synergies avec le SAB, en matière de partage de locaux notamment. Dès lors, comment peut être crédibiliser le montant de Fr. 33 mios ?

Ce ne sont pas mes mots mais bien ceux du Co-Président du FC Bulle, Monsieur Alain Moradpour. Je ne peux qu'abonder dans son sens et me demander comment nous en sommes arrivés là.

Plusieurs d'entre vous connaissent ma préférence pour les saucisses, bières et tribunes aux expositions temporaires du Musée mais, même cet investissement paraît raisonnable en comparaison du crédit d'étude que le Conseil communal nous soumet aujourd'hui. Comment sommes-nous passés d'une estimation de Fr. 15 mios à près de Fr. 33,5 mios ? Si le Conseil communal avait cherché à saborder le projet, il ne s'y serait pas pris autrement.

Nous demandons au Conseil communal de nous présenter un projet qui réponde aux besoins des utilisateurs sans extravagance ni propositions démesurées. Nous sommes conscients que la situation des sociétés utilisatrices est précaire et qu'il faut rapidement amener des solutions afin de pouvoir répondre à leurs besoins. Le crédit d'étude doit être proportionnel aux infrastructures nécessaires et nous être proposé lors de la prochaine séance de mars.

Nous n'avons plus à ce jour les moyens de réaliser des projets pharaoniques. Nous devons utiliser les ressources de la commune avec prudence et réserve. Comme le disait un politicien français connu, « Tout impôt est toujours le résultat du travail de ceux qui nous ont fait confiance en nous donnant mandat de

les représenter ici. Aucun impôt ne peut être levé comme une solution magique aux problèmes que nous n'avons pas su régler. »

Par conséquent, le groupe PLR s'opposera au crédit d'étude de Fr. 2'205'000.00 pour la rénovation du stade de Bouleyres.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérémie Brunschwig pour son intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent s'exprimer.

Pour le **groupe PS**, **Monsieur André Schibler** intervient en son nom et celui de Monsieur Martin Rauber :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers Collègues,

Suite à la décision du 24 novembre 2022, le jury à l'unanimité a octroyé le premier rang et le premier prix du concours pour la rénovation du stade de Bouleyres au bureau bâlois Truwant + Rodet.

Aujourd'hui, l'Exécutif bullois propose à notre Législatif un investissement de Fr. 2'205'000.00 pour l'étude de cette rénovation. Il est primordial d'aller de l'avant sans tarder avec ce projet en discussion depuis au moins 10 ans.

En effet, aujourd'hui les infrastructures du stade de Bouleyres ne sont plus acceptables. Ces dernières ne permettent plus au FC Bulle d'accepter de nouveaux juniors qui souhaitent pratiquer le football. Plus de 220 jeunes attendent d'être intégrés à une équipe, sans compter les jeunes sur la liste d'attente de notre deuxième club bullois, le FC La Tour-Le Pâquier. Quel sera cette situation dans quelques années ?

Au début de mon mandat, en 2021, j'avais rapidement demandé au Conseil Communal d'intervenir afin de sécuriser le chemin de Bouleyres le long du skatepark et la place devant les vestiaires provisoires proches des terrains d'entraînement. On m'a répondu que la rénovation du complexe répondra à cette situation. Ce parking, entre les vestiaires des juniors et les terrains d'entraînement, est dangereux tout comme le chemin de Bouleyres. Faut-il attendre un accident grave voire pire pour réagir ? Tout refus de l'avancement de ce dossier va faire perdurer cette situation et donc mettre en danger tous ces jeunes sportives et sportifs de notre commune et de notre région.

Cependant, nous estimons que le montant du crédit demandé est beaucoup trop élevé. Tout d'abord, lors du Conseil général du 16 décembre 2019, un montant de Fr. 12,4 mios avait été annoncé, alors d'où sort la somme de Fr. 33,56 mios pour le coût de construction, soit presque le triple du montant initial ?

En considérant que le concours d'architecture représente la recherche de partis, on obtient 29,5 % de prestations à réaliser pour déposer le dossier d'enquête et non 40 % comme mentionné dans le message. Sans vouloir entrer dans les détails, il faut noter que Fr. 249'000.00 pour un « spécialiste sports » dépasse l'entendement. Nous parlons bien de l'étude uniquement, et non de la réalisation de vestiaires, tribunes et d'un restaurant. Quel sera le rôle de ce « spécialiste » ?

Nous saluons l'intention du Conseil communal de réaliser ces travaux par étapes. Comme la cohérence de l'ensemble du projet est assurée par le résultat du concours d'architecture, pour éviter des dépenses inutiles, nous invitons l'Exécutif à engager les fonds pour chaque phase uniquement.

Nous sommes convaincus que le Conseil communal mettra au concours les prestations des mandataires et définira un volume d'honoraires raisonnable.

L'état actuel et la vétusté de notre zone sportive de Bouleyres ternit l'image de notre commune.

Nos jeunes, ou moins jeunes, athlètes du SAB méritent également des infrastructures dignes de ce nom. Se changer dans les toilettes, manger un bout de pizza dans un vestiaire afin de marquer une fin d'année sportives, quelle motivation...

Le groupe PS espère vivement que ce dossier ne sera pas ralenti et invite le Législatif à accepter ce crédit.

Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur André Schibler pour son intervention et demande si quelqu'un d'autres souhaite intervenir.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Maxime Pittet** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe Le centre/PVL est tout à fait conscient de l'importance et de l'urgence relative à la rénovation du stade et à la construction de nouveaux vestiaires. En effet, le football et l'athlétisme sont des sports pratiqués par un grand nombre de jeunes à Bulle et les infrastructures actuelles ne permettent malheureusement pas à ce jour d'accueillir tout le monde. Ce phénomène va d'ailleurs s'intensifier avec la croissance démographique. En ce qui concerne la rénovation du stade et en particulier de la tribune, elle paraît également nécessaire afin d'accueillir des rencontres de 3^{ème} division et les meetings d'athlétisme. J'ajouterais au passage que le FC Bulle est actuellement de loin le premier club du canton ; nous devons en être fiers et soutenir ce club qui représente la ville à travers la Suisse en jouant dans une ligue nationale.

Toutefois, ce soutien doit être raisonnable et l'adjectif raisonnable n'est pas le premier qualificatif qui nous est venu à l'esprit en prenant connaissance du probable prix du projet, tout en connaissant l'état des finances de la Ville. Il est relativement difficile de savoir si le montant avancé de Fr. 33,5 mios est adéquat par rapport à l'ampleur des rénovations, mais si ce montant nous paraissait déjà élevé avant de se prêter au jeu des comparaisons, l'impression s'est accentuée en en faisant quelques-unes que je vous expose brièvement :

- Rénovation des gradins pour environ Fr. 5 mios à Fribourg ;*
- Projet de rénovation du stade de Vevey pour environ Fr. 5 mios ;*
- À Yverdon, projet d'augmentation du nombre de vestiaires, de rénovation de la tribune, construction d'un restaurant, d'une salle de conférence et de bureaux pour environ Fr. 7,8 mios.*

Nous tenons à préciser que ces chiffres ressortent de brèves recherches sur internet. En effet, nous n'avons pas vérifié si les projets se sont concrétisés et, le cas échéant, nous ne connaissons pas les coûts effectifs de construction. D'autre part, nous sommes conscients qu'il est difficile de comparer et que chaque projet est différent, celui de Bouleyres étant a priori plus important que ceux exposés ci-dessus. Cependant, ce sont des chiffres qui concernent des stades similaires à celui de Bouleyres, ce qui nous laisse penser que des économies notables sont possibles.

De ce fait, le groupe Le Centre/PVL demande un renvoi du crédit d'étude de Fr. 2,2 mios avec, sous-jacent, un projet à plus de Fr. 33 mios. Nous souhaitons ainsi que le Conseil communal propose un nouveau projet avec un coût final et global plus raisonnable et donc un crédit d'étude adapté au projet, à savoir également moins cher.

Nous tenons à mentionner qu'un crédit d'étude couvrant l'ensemble du projet semble être la meilleure option, pour autant que cela permette des économies d'échelle non négligeables, une meilleure planification et une meilleure harmonie entre les différentes parties du projet. D'autre part, nous préconisons, comme suggéré par le message, l'échelonnement des investissements dans le temps, par ordre de priorité, avec en priorité n° 1 les nouveaux vestiaires (ch. 3.2), en n° 2 les tribunes et les gradins périphériques (ch. 3.3) et en n° 3 le café du stade (ch. 3.4).

L'objectif est ainsi de répondre directement aux besoins des utilisateurs, sans dépenses superflues. Il va sans dire que nous ne souhaitons pas une proposition low cost de mauvaise qualité et à renouveler dans une dizaine d'années. Toutefois, un projet durable répondant aux attentes de la population et se chiffrant à moins de Fr. 20 mios paraît envisageable.

Enfin, nous espérons qu'un potentiel renvoi du crédit d'étude ne repousse pas le projet de plusieurs années et qu'un nouveau projet, répondant aux critères fixés, puisse nous être soumis dans un avenir proche, à savoir déjà en mars 2024.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pittet pour son commentaire et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

Pour le **groupe Les Vert-e-s**, **Monsieur Léo Jacquat** intervient ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

La qualité du projet de rénovation du stade de Bouleyres est évidente car pensé notamment en considération du bâti existant et en prenant en compte certains aspects de biodiversité sur et autour du site. Notre groupe salue le très bon projet « Interstices Sportifs ».

Cependant, nous avons décidé de ne pas soutenir le crédit d'étude devisé à un peu plus de Fr. 2 mios. Mis en rapport avec l'état des finances de la commune ainsi qu'avec les autres investissements présentés ce soir, il ressort qu'il s'agit d'un gros investissement qui ne profitera de loin pas à toute la population. En comparaison, les autres investissements profitent réellement à toutes et tous : les points d'urgence, les routes et réseaux d'eau, les véhicules d'entretien, et les investissements pour les foyers.

Et deuxièmement, le fait que l'ASF ou Swiss Athletics demandent une mise en conformité concernant les compétitions, qui pourraient, en attendant, s'exiler dans d'autres villes du canton. Concernant l'état de salubrité pour les utilisateurs·trices, ce n'est certes pas idéal, mais les finances ne le sont pas non plus.

Nous invitons donc le Conseil général à refuser cet investissement.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Léo Jacquat pour cette intervention et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention

Au nom du **groupe UDC, Monsieur Jacques Rime** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers membres du Conseil,

La groupe UDC a pris connaissance du message pour l'octroi d'un crédit d'étude relatif à la rénovation du stade de Bouleyres.

Dans la situation financière actuelle de la commune, ainsi que les incertitudes du plan financier concernant les homes, les écoles et le centre sportif, le groupe UDC considère que ce message est totalement irresponsable.

Le coût de plus de Fr. 30 mios n'est pas supportable par la commune. Comment peut-on proposer de construire 18 vestiaires pour un coût de plus de Fr. 8,6 mios, soit plus de Fr. 450'000.00 par vestiaire ? Et que dire des Fr. 17 mios pour la tribune ? Ce n'est juste pas sérieux !

Quand en finirons-nous avec ces concours d'architecte sans budget défini à l'avance ?

Le groupe UDC demande donc le renvoi de l'objet.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacques Rime pour son intervention et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention

Au nom du **groupe PS, Madame Carole Fritschi** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme une demande de renvoi est faite, est-ce possible d'obtenir quelques minutes afin que les groupes puissent en discuter ?

Avant cela, je souhaiterais poser une question au Conseil communal. En effet, pour nous, la première partie est très importante et c'est aussi une question de temps. On aimerait savoir s'il est possible pour le Conseil communal de pouvoir revenir au printemps 2024. Est-ce réalisable concrètement ou pas ? Pour nous, de cette réponse dépendra aussi notre acceptation ou non du renvoi.

Je vous remercie. »

Madame la Présidente remercie Madame Fritschi et passe la parole à Madame la Conseillère communale, Estelle Zermatten.

Au nom du **Conseil communal, Madame Estelle Zermatten** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente,

J'ai bien entendu la question de Madame Fritschi. Nous n'en avons pas discuté au sein du Conseil communal. Maintenant, selon les éléments techniques que nous possédons, je pense à titre personnel que c'est possible mais ce n'est pas une décision que nous avons prise à l'unanimité.

Dès lors, il faut aussi que nous nous concertions pour pouvoir vous donner une réponse. »

Madame la Présidente remercie Madame Zermatten. Elle accorde volontiers une brève suspension de la séance afin que les groupes ainsi que le Conseil communal puissent en discuter, étant donné que le groupe Le Centre/PVL a effectivement déposé une demande de renvoi qui sera soumise au vote. Si celle-ci est refusée, il y aura lieu de passer au vote sur le crédit tel que proposé par le Conseil communal.

Madame la Présidente constate que la parole est demandée par Monsieur le Syndic, Jacques Morand.

Intervention de **Monsieur le Syndic**, au nom du **Conseil communal** :

« Oui, merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs,

En l'état, par rapport aux différentes personnes qui se sont exprimées et aux avis des différents groupes, il est fort difficile de savoir ce que Conseil général veut, entre ceux qui disent qu'il faut étaler le projet sur un certain temps et ceux qui disent qu'il faut faire un projet beaucoup moins cher. A cela s'ajoute la question de savoir s'il faut respecter ou non l'avis du concours.

En d'autres termes, il y a énormément d'interrogations qui vont surgir du moment où cet objet est renvoyé par le Conseil général. Ce n'est bien entendu pas en mars que nous serons prêts avec une nouvelle solution qui intègre vos idées.

Ma foi, la décision de renvoi ou non appartient maintenant au Conseil général.

Je vous rends la parole Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son commentaire. Elle accorde donc une brève suspension de la séance.

[Suspension de 3 minutes]

Madame la Présidente reprend les débats et laisse la parole à ceux qui le souhaitent. Elle passe tout d'abord la parole à Madame Estelle Zermatten qui désire apporter quelques précisions.

Au nom du **Conseil communal**, **Madame Estelle Zermatten** s'exprime en ces termes :

« Merci Madame la Présidente.

Je souhaitais simplement apporter une précision quant aux propos de Messieurs Brunschwig, Bosson et Schibler sur les montants évoqués de Fr. 15 mios ou Fr. 12 mios.

Lors du Conseil général du 16 décembre 2019, concernant la votation du crédit pour le concours du stade de Bouleyres, les coûts estimatifs prévus étaient de Fr. 12,4 mios, plus ou moins 25 %, et ne comprenaient que la rénovation du stade, j'insiste sur ce point. Comme je l'ai déjà dit dans mon message, ils ne comprenaient pas l'ensemble de la zone de Bouleyres, à savoir des nouveaux vestiaires et la rénovation du restaurant. Dès lors, il est faux de dire que les coûts ont été multipliés par trois par rapport à ce qui a été présenté en 2019. C'est simplement que le projet s'est étendu sur toute la zone.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Zermatten pour ses précisions. Elle passe encore volontiers une fois la parole aux groupes étant précisé qu'il convient d'être bref.

Monsieur Malik Seydoux demande d'expliquer la différence entre le renvoi et le refus pour cet objet.

Madame la Présidente explique que selon son interprétation, une demande de renvoi oblige le Conseil communal à revenir avec le même sujet mais sous une nouvelle mouture. Tandis qu'en cas de vote sur le fonds, si la décision est négative, par exemple un refus de ce crédit, cela n'oblige pas le Conseil communal à revenir avec cet objet. Néanmoins, il peut quand même revenir, car il est stipulé dans la loi qu'effectivement lorsqu'une décision est votée par le Législatif, seul le Conseil communal peut revenir sur un point qui a déjà été voté par le Législatif.

Monsieur Malik Seydoux remercie Madame la Présidente.

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Intervention de **Madame Carole Fritschi** :

« Oui, merci Madame la Présidente.

Après discussion, notre groupe va refuser la demande de renvoi dans la mesure où, encore une fois, il estime urgent de s'attaquer aux problèmes, surtout à la première étape de ce projet. Avec le renvoi, on risque que ce soit renvoyé aux calendes grecques. Evidemment, notre groupe aimerait pouvoir voter sur l'ensemble en demandant au Conseil communal de limiter les coûts, comme demandé dans notre intervention.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Fritschi et passe la parole à Monsieur Maxime Pittet.

Intervention de **Monsieur Maxime Pittet** :

« Je pense que nous notre souhait va dans la même direction.

Si cela peut permettre de revenir en mars 2024, nous souhaitons un crédit d'étude pour le lot 1 uniquement dans un premier temps.

En effet, nous pensons que les vestiaires doivent vraiment être la priorité et nous ne souhaitons pas retarder le processus pour cette partie du projet en particulier.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pittet pour ces précisions et demande si la parole est encore souhaitée. Tel n'étant pas le cas, elle repose quand même la question de savoir si la demande de renvoi est maintenue par le groupe Le Centre/PVL.

Pour le **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Maxime Pittet** acquiesce.

Madame la Présidente le remercie et met au vote la demande de renvoi.

✋ **Au vote, le Conseil général accepte, par 36 oui, 13 non et 0 abstention, la demande de renvoi du crédit d'étude de Fr. 2'205'000.00 pour la rénovation du stade de Bouleyres.**

Madame la Présidente précise que la demande de renvoi étant acceptée, la discussion est close pour ce point.

3.1.5. Crédit relatif à divers remplacements d'équipements et aménagements pour les Foyers de la Ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Chantal Pythoud**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues,

Vous avez pu prendre connaissance du message accompagnant la demande de crédit concernant plusieurs remplacements d'équipements et d'aménagements pour nos Foyers communaux.

En préambule, je tiens à préciser que le Conseil communal, via la Commission des Foyers, a nanti son Directeur, Monsieur Sylvain Bertschy, d'élaborer une planification des investissements sur 5 ans afin d'évaluer les coûts et d'arriver ainsi à lisser les investissements nécessaires à futur à environ Fr. 300'000.00 par année.

Pour exemple, à lui seul le remplacement de l'ensemble des lits et matelas se montait à Fr. 650'000.00. Cet achat va ainsi s'échelonner sur plusieurs années. Afin d'obtenir, malgré tout, une économie d'échelle, un regroupement des achats va s'organiser avec d'autres EMS.

Les tables de chevet et les mobiliers de séjour datent de l'ouverture en 1986 pour le Foyer de Bouleyres et 1991 pour la Maison Bourgeoise.

Il faut ainsi comprendre qu'un certain volume de matériel et équipement est utilisé quotidiennement et devra aussi être renouvelé progressivement.

Je réponds volontiers à vos questions si certains points requièrent des explications.

Ainsi, je vous prie d'accepter ce crédit d'investissement de Fr. 323'000.00 pour nos deux EMS.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie **Madame Chantal Pythoud** pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit relatif à divers remplacements d'équipements et aménagements pour les Foyers de la Ville de Bulle. La Commission financière n'a pas de remarque particulière concernant ce crédit, si ce n'est d'encourager les responsables à favoriser les contacts avec les différents partenaires afin de réaliser des économies d'échelles.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit d'investissement de Fr. 323'000.00 pour divers remplacements d'équipements et aménagements dans les Foyers communaux pour personnes âgées.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 323'000.00 pour divers remplacements d'équipements et aménagements dans les foyers communaux pour personnes âgées.**

3.1.6. Crédit pour l'achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous propose le remplacement de trois véhicules du Centre d'entretien qui sont arrivés en fin de vie.

Le premier véhicule est un camion multilift qui a un taux d'utilisation élevé en nombre d'heures même s'il ne parcourt que 45'000 km par an. Son usure mécanique est très élevée et le moteur, l'embrayage, la boîte à vitesse et les essieux ne sont plus fiables et nécessiteraient d'importants frais d'entretien pour le maintenir en activité. Il n'est pour l'instant pas encore possible d'acquérir un véhicule multilift compatible pour les usages de la Commune avec une motorisation électrique, à hydrogène. Ainsi, le modèle proposé fonctionnera au diesel et son moteur répondra aux normes Euro 6, permettant d'économiser 8 % de carburant, soit Fr. 3'000.00 par année, 8 % d'émissions de CO2 et Fr. 11'000.00 de taxe RPLP par année.

Le deuxième véhicule à remplacer est une balayeuse de rue qui effectue 1'200 heures par année, ce qui est très conséquent, pour ce type de véhicule. Les coûts d'entretien sont en augmentation ces deux dernières années et ce type de véhicule a une durée de vie de 8 ans, âge qui sera atteint en 2024. En remplacement, le Conseil communal propose de passer à un modèle électrique. La démonstration a été faite en Commission financière. Bien que plus chère à l'achat, le modèle électrique se révèle être

nettement meilleur marché sur la durée de vie du véhicule, en tenant compte du prix d'achat, de l'entretien et du coût de l'énergie. En définitive, sur la durée de vie du véhicule, le modèle électrique permettra de réaliser une économie potentielle de plus Fr. 33'000.00.

Le troisième véhicule est un tracteur étroit. Il est vrai que ce véhicule n'a pas beaucoup roulé avec seulement 1'400 heures au compteur. Il est pourtant de 2010 et présente une forte usure mécanique et d'importantes fuites d'huile. L'atelier mécanique ne peut plus garantir un service hivernal. Il est pourtant fort utile pour déneiger les trottoirs étroits en particulier ceux de La Tour-de-Trême. Le Conseil communal propose ainsi de remplacer ce petit véhicule par un porte-outil articulé plus polyvalent qui servira tant pour le déneigement en hiver que pour le transport en été en y installant un pont de chargement à la place de la saleuse.

Au final, le Conseil communal recommande d'accepter le crédit d'achat de ces trois véhicules spécialisés à hauteur de Fr. 850'000.00.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière s'est penchée avec attention sur cette demande de crédit et a par ailleurs demandé des informations complémentaires sur la planification existante relative au changement du parc de véhicules pour ces prochaines années ainsi que sur les coûts réels d'entretien pour les divers véhicules considérés dans cette demande d'investissement.

La Commission financière estime que ces remplacements de véhicules, compte tenu de leur ancienneté et des possibilités raisonnables de les maintenir dans un bon état de fonctionnement encore quelques années, ne sont pas indispensables en l'état. La pertinence des choix de remplacement n'a également pas convaincu la Commission financière qui propose de reporter leur remplacement en privilégiant un entretien préventif et curatif de qualité.

À l'heure de prioriser les investissements, la Commission financière pense qu'il est préjudiciable de regrouper des objets qui ne présentent pas forcément le même degré de nécessité de remplacement et de revoir de manière exhaustive le plan de renouvellement des véhicules utilitaires en tenant compte des impératifs liés aux limites budgétaires actuelles.

À cet effet, la Commission financière préavise négativement, à la majorité, cette demande de crédit de Fr. 850'000.00 pour l'achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Pour le **groupe PLR, Monsieur Hervé Ruffieux** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Chers Conseillers communaux et généraux,

Nous avons accepté l'année dernière un crédit de Fr. 430'000.00 pour l'achat de nouveaux véhicules en mentionnant qu'il serait judicieux de proposer ce genre d'investissement en plusieurs volets, ceci afin de pouvoir s'adapter au mieux à l'urgence d'un remplacement ou d'une nouvelle acquisition.

Nous estimions également l'année dernière que l'achat d'un véhicule électrique très onéreux aurait pu être remplacé par un véhicule à essence et aurait permis le remplacement d'un autre.

Cette année, nous devons voter sur un crédit qui a doublé et toujours en un seul volet. Nous sommes d'avis, au vu de la situation financière communale, qu'il n'y a pas d'urgence extrême pour ces remplacements. De plus, ces différentes acquisitions peuvent être proposées en temps voulu durant l'année.

Pour ces raisons, le groupe PLR n'acceptera pas ce crédit en un bloc.

Merci pour votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hervé Ruffieux pour son intervention et demande si d'autres représentants des partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Monsieur Maxime Pasquier**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Cher·ère·s collègues,

Le groupe Le Centre/PVL refusera à l'unanimité cette demande de crédit pour l'achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien.

En premier lieu, la notion de « package » irrite les membres de notre groupe qui ont l'impression que l'urgence sévit de manière identique pour tous les véhicules de cette demande. Refuser l'achat d'un ou deux véhicules revient à refuser le paquet. C'est peut-être dommageable, mais c'est ce que nous ferons. Dans le futur, établir plusieurs demandes de crédit évitera cette situation.

De plus, malgré l'absence de mécaniciens sur véhicules et machines dans notre groupe, nous nous demandons si le changement de ces véhicules répond à une urgence absolue ou à un renouvellement souhaité du parc. Sans analyse financière détaillée des véhicules, nous n'avons pas estimé que les éléments apportés penchaient pour la première option. Selon le groupe, prioriser les nécessités réelles doivent devenir la norme pour les prochaines années dans le contexte difficile annoncé.

En définitive, nous remercions et comptons sur le Service du Centre d'entretien pour l'entretien pro-actif, la maintenance et la réparation de ces véhicules.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pasquier pour son intervention. Constatant que les groupes ne désirent plus s'exprimer, elle repasse la parole à Monsieur Nicolas Pasquier qui souhaite apporter un complément.

Intervention de **Monsieur Nicolas Pasquier**, au nom du **Conseil communal** :

« Je remercie le Président de la Commission financière et les différents groupes qui sont intervenus pour leur prise de parole.

Le Conseil communal prend note que certains d'entre vous recommandent de refuser ce crédit et font la demande de maintenir dans un bon état de fonctionnement les trois véhicules et de privilégier un entretien préventif et curatif de qualité.

Je prends note aussi que la planification de remplacement des véhicules qui a été communiquée à la Commission financière ne la satisfait pas. Pourtant, un travail important a été réalisé par nos services pour établir au mieux cette planification à quinze ans qui tient compte de l'état de vétusté des véhicules actuels et de leurs coûts d'entretien. En planifiant les investissements en vue de l'acquisition et du remplacement des véhicules, le Conseil communal permet d'éviter des coûts de réparation importants et de prioriser ces investissements en ayant une bonne visibilité et en évitant les investissements par à-coups.

La Commission financière propose de renoncer aux investissements, ce qui induit de renoncer aussi aux baisses des frais d'entretien et d'énergie qui y sont liées et de s'engager dans des frais de réparation importants.

J'estime être de mon devoir de préciser que les frais de réparation supplémentaires sont difficilement chiffrables et qu'ils ne sont pas inscrits au budget de résultats que vous allez voter tout à l'heure. De même, en cas d'immobilisation prolongée d'un véhicule, je ne peux pas garantir qu'il ne soit pas nécessaire de louer un véhicule ou de mandater une entreprise pour effectuer des travaux, avec l'incertitude de pouvoir trouver l'entreprise capable de louer le véhicule ou d'effectuer la prestation.

Je ne sais pas s'il s'agit d'un concours de circonstances, mais j'ai été informé ce jour que le camion multilift est à l'arrêt. Il représentera un coût de location estimé à Fr. 5'000.00 pour deux semaines et une première réparation déjà d'environ Fr. 7'000.00 pour un des éléments défectueux mentionné dans mon message.

Au final, en suivant la Commission financière, il se pourrait que certaines prestations ne puissent plus être assurées ou à des coûts bien supérieurs, qui ne sont pas prévus au budget.

Avec ces considérations, le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'achat de trois véhicules spécialisés pour le Centre d'Entretien

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son complément. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

👉 Au vote, le Conseil général refuse par 31 non, 18 oui et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 850'000.00 TTC pour l'achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien.

3.1.7. Crédit concernant les aménagements relatifs aux projets d'agglomération PA3 et PA4 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, C'est un message central de la législature en termes de réaménagement d'espaces publics avec la mise en œuvre des projets d'agglomération de 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} générations pour lesquels la Ville de Bulle a une responsabilité par rapport à nos communes voisines de l'agglomération, à l'Agglomération, au Canton et à la Confédération.

Les années 2021, 2022 et 2024 sont moins « gourmandes » en investissements routiers, ces derniers étant regroupés en cette année 2023 pour plus de cohérence et afin d'éviter un saucissonnage des mesures.

En effet, si nous pouvons entendre des reproches parfois sur les investissements « dits » routiers, force est de constater que sur les années de cette législature, ce montant de Fr. 8'500'000.00 net est le principal. En effet,

- En décembre 2021, aucun crédit de construction pour des routes n'a été demandé.*
- En décembre 2022, Fr. 2'000'000.00 de crédit de construction ont été demandés pour les réaménagements du centre de La Tour-de-Trême et pour l'extension des zones 30.*
- En 2023, c'est le crédit de 8'500'000.00 qui nous occupe actuellement.*
- En 2024, un seul crédit routier est prévu pour le passage inférieur de la Léchère pour le montant d'environ Fr. 3'500'000.00 net.*
- En 2025, le financement des mesures pour la mise en œuvre du PA4, principalement pour l'accès à la future zone de Planchy-Sud, pourrait être demandé ; des discussions devront être menées en vue de leur priorisation.*

En résumé, les coûts connus à ce jour sur 5 ans représentent moins que les Fr. 3'250'000.00 nécessaires par année pour maintenir la valeur du patrimoine routier en ville de Bulle et ceci en développant plus de 3 kilomètres de voies de mobilité en site propre supplémentaires.

Une des critiques les plus entendues lors des présentations de ce message est que le Conseil communal ne priorise pas. Chacun y va de sa petite idée pour juger quelles mesures du message sont moins urgentes et pourraient à ce titre être recalées ou décalées.

Faire l'exercice sans maîtriser l'ensemble des contraintes et enjeux liés à ces mesures risque de péjorer la cohérence de l'ensemble des mesures du message et des investissements déjà consentis en la matière, en particulier la mise en séparatif et le concept de la Vision 2030 qui a été expliqué en début de législature et qui a été réexpliqué lors de différentes présentations à la Commission d'aménagement. De plus, le Conseil communal a déjà fixé des priorités en décalant de nombreux investissements pour près de Fr. 16'000'000.00 et j'y reviendrai.

1. Calendrier et éléments financiers déterminants

Les mesures du message sont toutes des mesures prioritaires des PA1, PA3 et PA4, et figurent dans les montants du plan financier à 5 ans. Pour rappel, le délai de début des travaux est 2025 pour les mesures du PA3, 2026 pour les mesures du PA1 et 2028 pour les mesures du PA4.

Leur réalisation en 2025 ou sur les années suivantes jusqu'en 2028, dernier délai pour la réalisation du PA4, ne change rien au plan financier. Repousser de quelques mois le vote péjorerait le calendrier de réalisation et ne garantirait plus de pouvoir toucher les subventions, et ce même si le vote a lieu en mars 2024.

Il est important de rappeler à nouveau que ces Fr. 17'250'000.00 brut sont à mettre en relation avec les Fr. 8'583'000.00 net, après déduction des subventions fédérales (PA), cantonales (itinéraires alternatifs MD à la H189, adaptation des arrêts de bus) et des prélèvements dans les taxes d'épuration.

Pour rappel, un non-respect des délais pourrait faire perdre près de Fr. 7'000'000.00 de subventions fédérales et environ Fr. 2'000'000.00 d'aides cantonales à venir.

Ce message permet justement d'avoir une vision claire des objets prioritaires à réaliser à l'échéance du plan financier et ceci sans « saucissonnage ». Ces engagements financiers sont prévus depuis près de 10 ans dans la planification des investissements et leur montant est stable depuis toutes ces années. La Ville a déjà engagé plus des 2/3 des montants des crédits d'étude votés par le Législatif pour ces objets en 2016 et 2021, soit près de Fr. 2'000'000.00.

Lors de la présentation du crédit d'étude du PA4 en décembre 2021, le montant total des mesures du PA4 a été donné : « Message du PA4 : L'ensemble des mesures prévues dans le cadre du projet d'agglomération PA4 à réaliser sur le territoire communal est estimé à Fr. 30'100'000.00, s'y ajoutent les mesures d'assainissement des collecteurs pour un montant de Fr. 5'400'000.00. »

Il était de même en décembre 2016, où la réalisation de l'ensemble des mesures du PA3 était annoncée pour un montant total de Fr. 46'000'000.00.

2. Justification individuelle des mesures

Au niveau des différents objets, voici les arguments qui fixent leurs nécessités et justifient leurs priorisations.

Réaménagement de la rue de la Léchère :

- L'assainissement des collecteurs en EC/EU doit être réalisé d'ici 2030, avec l'activation de l'évacuation des eaux permanentes à l'Ondine.
- Une zone 30 modérée sera aménagée pour la sécurité des piétons et des cyclistes dans ce secteur d'école.
- Les aménagements provisoires seront supprimés.
- Ce projet est une mesure du PA4 et doit être réalisé au plus tard en 2028.
- Comme expliqué précédemment, sa réalisation en 2028 ne changerait rien au plan financier.

Réaménagement Condémine – Morlon :

- Les collecteurs en EC/EU doivent être également assainis.
- Une zone 30 modérée doit être aménagée pour la sécurité des piétons et des cyclistes sur les itinéraires scolaires.

- 80 nouveaux arbres seront plantés.
- Un trottoir sera réalisé pour la sécurité des piétons et des écoliers sur la Condémine.
- C'est une mesure du PA dont les travaux doivent débuter au plus tard en 2025.
- L'intervention est coordonnée avec la rénovation des conduites d'eau vieillissantes.
- Le projet est en coordination avec le projet privé sur Cité Pré-Vert.
- L'arrêt de bus Cité Pré-Vert sera mis aux normes de la LHand.
- C'est une mesure du PA3 dont les travaux doivent débuter au plus tard en 2025.

MD Gare-Planchy-Sud et MD Gare-Arsenal :

- Ces deux mobilités douces sont des mesures du PA3 et leur réalisation doit débuter en 2025.
- Elles ne coûtent rien à la Ville grâce aux subventions fédérales et aides cantonales.
- Le passage derrière Espace Gruyère a été planifié avec les représentants d'Espace Gruyère. Plusieurs séances de travail ont eu lieu pour analyser les contraintes liées à l'exploitation du site et trouver le tracé le moins impactant.
- Ce crédit permettra de réaliser un itinéraire direct à la ville depuis l'ouest de cette dernière. Une bonne sécurité sera assurée par rapport à l'exploitation d'Espace Gruyère.
- Le Conseil communal a même envisagé une fermeture de ce tronçon, lors du comptoir, de manière extraordinaire.

MD Léchère :

- Cette réalisation comporte une mesure du PA3 et une mesure du PA4. Elle doit débuter au plus tard en 2025.
- Ce projet permettra de desservir depuis Bulle et depuis Riaz la zone de Planchy (qui comportera 10'000 emplois à terme !).
- Cet investissement permet une accessibilité à la ZI Combes en MD, ainsi que la liaison avec le site de Rolex à la Prila.
- La commune de Riaz finance, de son côté, sa part de la mesure.
- Je ne vous apprends rien si je vous dis que le Conseil général de Riaz a voté favorablement un engagement financier de Fr. 2'000'000.00 sur leur territoire.
- Cette mobilité a été annoncée à la société Rolex lors de la vente du terrain de la Prila.

MD Industrie-Crêts :

- Il s'agit d'une mesure du PA4 en coordination avec les travaux de Gruyère Energie SA (GESA) au niveau du CAD.
- Sa réalisation en 2028 ne changerait rien au plan financier et ne serait pas compréhensible au niveau de la coordination des travaux avec GESA.
- Cette mobilité a été également annoncée à Rolex lors de la vente du terrain de la Prila.

3. Projets non prioritaires déjà décalés

Comme expliqué précédemment, le Conseil communal a déjà décidé de décaler des objets non prioritaires au PA5 à l'horizon 2033 et au-delà pour étaler les dépenses. Nous avons ainsi déjà fait des choix financiers et déjà fixé des priorités.

Il sied de préciser qu'il faut des arguments solides pour décaler une mesure et qu'elle soit à nouveau acceptée par la Confédération avec une subvention. Il ne serait pas possible de le faire pour les mesures contenues dans le message présenté ce soir.

Voici les projets qui ont déjà été décalés ou qui ne sont pas retenus (pour un montant total de plus de Fr. 16'000'000.00) :

- Réaménagement de la rue de l'Etang (décalé du PA3 au PA5)
- Réaménagement de la rue du Cârô (décalé du PA3 au PA5)
- Aménagement du carrefour Etang – Cârô (décalé du PA3 au PA5)
- Aménagement du carrefour Etang – Morlon (décalé du PA3 au PA5)
- Aménagement multimodal de la Pâla (prévu au PA5 ou après)
- Réaménagement du tronçon de la rue de la Condémine entre la route de Morlon et la route de Riaz (reporté et planifié après 2030).

Le Conseil communal s'engage, comme pour les choix faits en lien avec les mesures du PA3, de faire le même exercice pour que des mesures du PA4 soient reportées au PA5 ou ultérieurement et ainsi étaler les investissements relatifs aux routes.

4. Mise en séparatif

Alors que certaines communes voisines sont déjà à 100 % en séparatif, le Canton, lors de son approbation du PGEE communal (Plan de Gestion et d'Évacuation des Eaux), nous a donné un délai jusqu'aux années 2070 pour mettre complètement en séparatif le réseau communal des collecteurs des eaux usées avec une répartition des mesures par tranches de 10 ans. Un décalage des mesures impliquerait un rattrapage en fin de décennie ou lors des décennies à venir.

Des projets de mise en séparatif autres que ceux que nous présentons cette année figurent déjà à la planification pour une demande de crédit d'ici la fin de la décennie (à savoir le quartier du Ferrage, le quartier de Murion, le quartier de Saucens, et le solde du projet Léchère-Toula-Sionge).

Enfin, une mise en séparatif apporte deux effets positifs :

- Les charges financières liées aux traitements d'épuration des eaux usées sont contenues. La clef de répartition des charges d'exploitation des STEP tient compte des surfaces effectives en séparatif du bassin versant.
- En cas d'orage, un réseau en séparatif permet d'assurer une meilleure épuration des eaux usées, qui ne sont pas ou que peu diluées par les eaux pluviales améliorant ainsi la qualité des eaux restituées à l'environnement. En effet, dans un réseau unitaire, les eaux pluviales se mélangent aux eaux usées. Le réseau des collecteurs et les STEP ne sont pas dimensionnés pour absorber toutes les eaux mélangées en cas d'orage, dont une partie est déversée dans les cours d'eau et dans le lac de la Gruyère.

Ainsi, la mise en séparatif, qui doit être mise en œuvre à la Condémine, à la route de Morlon, à la rue de la Léchère et au chemin d'Everdes telle que prévue dans le message, doit être réalisée d'ici à la fin de la décennie, tout comme les autres quartiers mentionnés plus haut. Le Conseil communal n'entend pas attendre 2029 pour commencer à réaliser les travaux prévus entre 2020 et 2030. Avec ou sans projet d'agglomération, ces travaux devront être réalisés et c'est une opportunité financière de les réaliser en même temps que des mesures du PA.

Au final, le Conseil communal vous recommande d'accepter le crédit concernant les aménagements relatifs aux projets d'agglomération PA3 et PA4.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et cède la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance du message pour l'octroi d'un crédit concernant les aménagements relatifs aux projets d'agglomération PA3 et PA4 mais relève qu'elle a déjà répété à de nombreuses reprises qu'elle ne souhaite plus voter en bloc divers aménagements. Elle souhaite pouvoir se prononcer sur chaque point séparément, partant du principe que tous les objets ne sont pas prioritaires et n'ont ainsi pas le même degré d'urgence quant à leur réalisation.

De plus, au vu des finances communales et du besoin de prioriser les investissements, le Conseil communal se doit de faire des choix et de réaliser les travaux urgents. Finalement, les travaux proposés en ce qui concerne les mesures d'accompagnement, notamment dans les secteurs à 30 km/h ou ceux relatifs au réaménagement de l'espace public, nous paraissent dans certains cas pour le moins discutables ou superflus dans un contexte d'austérité budgétaire. Le tronçon de mobilité douce projeté à l'arrière d'Espace Gruyère nous paraît particulièrement regrettable compte tenu des contraintes qui en résulteront dans le cadre de l'exploitation de ce dernier. La Commission financière a de la peine à imaginer pour quelles raisons obscures ce chemin de mobilité douce ne pourrait pas emprunter un autre tracé en faisant un léger détour afin de permettre une exploitation optimale d'Espace Gruyère dans lequel la commune est également engagée financièrement. La Commission financière comprend que certains aménagements sont plus urgents que d'autres et que des subventions sont également en jeu. Cependant, elle ne veut pas s'engager sur une multitude de crédits qui ne présentent pas les mêmes degrés d'urgence voire de nécessité.

Dès lors, la Commission financière demande au Conseil communal de prioriser ses choix et de revenir ultérieurement avec diverses demandes de crédit tenant compte du degré d'urgence, de nécessité et d'économies potentielles à considérer en cas de réalisation pour les divers objets.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière refuse à la majorité l'octroi d'un crédit de Fr. 17'250'000.00 pour les aménagements relatifs aux projets d'agglomération PA3 et PA4, dont à déduire des participations de la Confédération et du Canton pour un montant de Fr. 3'094'700.00, des participations du Canton en lien avec le décret cantonal concernant l'itinéraire alternatif H189 pour un montant de Fr. 2'441'800.00 et des participations du Canton pour la mise en conformité selon la LHand des arrêts de bus pour un montant de Fr. 220'000.00. De plus, une éventuelle aide cantonale aux investissements est attendue.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Yvan Girard** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues

Ce soir, le groupe PLR va refuser cet investissement de Fr. 17,25 mios. Voici les raisons de ce refus.

D'une part, nous souhaiterions pouvoir séparer les objets à voter. Nous nous sentons pris au piège de devoir voter en un bloc ces investissements sans pouvoir les prioriser et les valider un à un. Nous devons

aussi revoir nos ambitions et rester un peu plus modestes. Ce ne sont que des routes et des trottoirs, ne faisons pas du luxe mais de l'utile, utile à l'utilisation et utile à l'entretien. Nous attendons de la commune des projets fonctionnels et à des coûts en rapport avec nos finances.

Ensuite, par exemple, le projet de mobilité douce Gare-Arsenal passant par Espace Gruyère nous semble mal ficelé. Espace Gruyère SA se positionne formellement contre cette réalisation. Cette société s'étonne de l'indifférence de la Ville, pourtant actionnaire majoritaire, vis-à-vis de la péjoration de l'outil de travail, des conditions d'exploitation et des contraintes sur le potentiel d'expansion du centre à l'avenir. Pourquoi ne pas opérer un détour vers la rue de Vevey, dont la rue est en plein réaménagement et qui est déjà orientée piétons et cyclistes, ou alors de faire un coude côté Nord, ce qui n'augmenterait que de quelques centaines de mètres le trajet ?

Enfin, offrir à nos enfants ou à nos petits-enfants des routes et des impôts élevés ne correspond pas à notre vision. Pour les générations futures, le PLR souhaite offrir entre autres un stade fonctionnel mais pas luxueux, des aménagements conviviaux au centre-ville et des écoles.

A noter que lors de notre dernière séance interne de Commission d'aménagement, cet objet a été également longuement discuté. Nous étions tous d'accords pour dire que seuls le réaménagement et l'assainissement de la Léchère étaient prioritaires et que le tronçon de mobilité douce Gare Planchy-Sud - qui lui est gratuit grâce aux subventions - pouvait être réalisé tel quel. Les autres projets pouvaient attendre et être revus et modifiés.

Chers collègues de ce cénacle, je vous invite à voter contre cet investissement. Soyons responsables, assumons notre rôle d'élu au Législatif et offrons à la population de cette ville ce qu'elle peut se permettre de s'offrir, tout comme tout individu doit le faire pour son ménage. Comme le dit un ménage dans une pub, et ceci même si on a envie d'une très belle ville accueillante, j'aurais aussi envie de m'exclamer : « c'est pas Versailles ici » !

Tout en rappelant que le premier délai pour réaliser ces aménagements se situe au 31 décembre 2025, nous invitons le Conseil communal à nous présenter de manière séparée des projets moins luxueux, soit en cours d'année 2024 ou soit pour les crédits d'engagement 2025.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard pour son intervention et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention

Au nom du **groupe PS**, **Madame Elodie Surchat** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

S'il est effectivement regrettable que les divers investissements liés aux PA3 et PA4 nous soient soumis au vote en bloc, comme cela a été relevé pour d'autres points, nous estimons que les aménagements présentés sont tous nécessaires. De plus, contrairement à ce qu'a dit mon collègue Girard, la Commission d'aménagement n'a pas retenu à l'unanimité que seul un investissement était prioritaire. Elle a uniquement questionné les priorités des investissements.

Après avoir reçu des informations complémentaires de Monsieur Nicolas Pasquier par e-mail, les membres de notre groupe ont été convaincus que le Conseil communal a d'ores et déjà établi une priorisation dans les aménagements qu'il propose d'entreprendre dans les années à venir. Les mesures discutées ce soir font toutes parties d'un projet d'agglomération et leur pertinence a donc été validée par

le Canton et la Confédération. Elles donneront lieu à des subventions importantes, faisant passer le total des investissements du chiffre 3.1.7 de plus de Fr. 17 mios brut à près de Fr. 8,6 mios net.

Comme cela a été expliqué par notre Conseiller communal, si les travaux ne sont pas débutés en 2025, respectivement 2026 ou 2028 selon le PA concerné, les subventions ne seront pas octroyées. Si un tel cas devait intervenir, cela signifie que nous n'entreprendrions certainement pas ces travaux puisqu'ils nous coûteraient bien plus cher, ou que nous les ferons au rabais, ce qui est toujours une solution dangereuse.

Le Conseil général a déjà demandé au Conseil communal, à plusieurs reprises, d'éviter de saucissonner des dépenses similaires afin d'augmenter la vue d'ensemble et la transparence. La présentation du chiffre 3.1.7 a le mérite de respecter cette demande de transparence et de nous permettre de nous projeter concernant les aménagements liés aux projets d'agglomération pour les 5 prochaines années.

S'agissant de certains investissements en particulier, je parlerai du réaménagement du secteur Condémine - Morlon (ch. 3.2), le plus cher de ce paquet. Le projet a fait l'objet d'un MEP, dont le résultat a fortement convaincu l'ensemble du collège. Dès lors que ce projet contient des aménagements prévus dans le PA1 et PA3, il doit être débuté en 2025. Nous ne pouvons donc pas nous permettre de repousser cet investissement, si l'on veut réaliser le projet tel qu'il résulte du MEP, et ne pas avoir un aménagement au rabais de ce secteur important. De plus, le projet d'aménagement prévoit la mise en séparatif du réseau d'eau existant, ce qui est souhaitable dans les meilleurs délais.

Tel sera également le cas pour la rue de la Léchère. Sur ce secteur, je rappellerai tout de même que les aménagements provisoires ont été vivement critiqués et que nous avons aujourd'hui la possibilité d'améliorer la situation et la sécurité dans ce secteur fortement fréquenté par de nombreux jeunes.

Enfin, les projets présentés sont censés améliorer la qualité des infrastructures de mobilité piétonne et cycliste ainsi que l'aménagement de l'espace public avec plus d'arbres. Ces éléments sont prioritaires pour notre groupe. Nous nous permettons de rappeler au Conseil communal que la qualité des aménagements publics devra donc rester au centre de ses préoccupations au moment de la réalisation des travaux et qu'il devra être particulièrement attentif à la perméabilité des sols. En effet, il est important d'opter pour des revêtements perméables lors des modifications des infrastructures de mobilité.

J'en ai terminé et je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Elodie Surchat pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Maxime Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Cher·ère·s collègues,

Comme pour le point précédent, le groupe Le Centre/PVL ne saisit pas la nécessité de regrouper toutes les demandes de crédit dans un seul et même message. Nous sommes conscients des délais, des subventions fédérales et cantonales y relatives, de certaines synergies et, plus encore, de la logique inhérente à cette demande groupée. Cependant, dans une période qui s'annonce compliquée financièrement pour la commune, il n'est pas pensable pour nous d'accepter les 6 points contenus dans le message. Surtout, ces 6 demandes sont indépendantes les unes des autres et ne présentent pas toutes le même degré de nécessité et ou d'urgence.

Ainsi, nous déposons formellement un amendement demandant de séparer les 6 réaménagements présentés et proposons de les voter de manière distincte, les uns après les autres.

Si cela n'est pas accepté par le Conseil communal, le groupe Le Centre/PVL refusera à l'unanimité cette demande d'investissements groupée proposée par le Conseil communal. En cas de non à la proposition du Conseil communal votée à la majorité par le Conseil général, notre amendement sera alors soumis au vote, permettant en cas de majorité du Conseil général de séparer les 6 mesures et de les voter indépendamment les unes des autres.

Nous avons déjà précisé que la priorisation des investissements nous tenait à cœur afin d'éviter une détérioration accrue de la situation financière et une potentielle hausse d'impôts. En procédant de la sorte, nous priorisons encore plus que ce que le Conseil communal a déjà fait.

Si notre amendement est accepté à la majorité par le Conseil général, le groupe Le Centre/PVL soutiendra 4 des 6 mesures proposées, à savoir :

- *3.1 Le réaménagement et assainissement de la rue de la Léchère et du chemin d'Everdes pour un montant de Fr. 3'000'050.00, dont à déduire Fr. 636'000.00 de subventions fédérales ainsi qu'une aide cantonale aux investissements non chiffrée. La raison évoquée de ce soutien est évidente : la sécurité des centaines d'enfants et de jeunes qui empruntent ce chemin tous les jours.*
- *3.3 Mobilité douce Industrie - Crêts pour un montant de Fr. 2'192'850.00, dont à déduire une subvention fédérale et de Mobul (projet d'agglomération) de Fr. 1'309'000.00, une aide cantonale pour les arrêts de bus pour Fr. 80'000.00 ainsi qu'une aide cantonale aux investissements non chiffrée. Malgré le contexte morose annoncé, cette mesure réalisée envoie un signal positif à Rolex, impacté dans le futur par cette ligne et il faut en être conscient.*
- *3.5 Mobilité douce Gare – Planchy-Sud pour un montant en notre faveur. En effet, le coût de Fr. 1'245'000.00 est contrebalancé par des subventions à hauteur de Fr. 1'294.000.00. Y renoncer serait très particulier, vous en conviendrez.*
- *3.6 Mobilité douce Léchère pour un montant de Fr. 2'212'500.00, dont à déduire une subvention fédérale et de Mobul à hauteur de Fr. 740'000.00 et une subvention cantonale aux investissements non chiffrée. Pour rappel, Riaz vient d'accepter le tronçon lui incombant. Ainsi, la boucle sera bouclée avec un chemin sécurisé et attractif.*

Merci pour votre attention et pour l'accueil de notre amendement. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pasquier pour son intervention. Etant donné que le groupe Les Vert·e·s ne souhaite pas s'exprimer, elle passe la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC**, **Monsieur Jacques Rime** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers membres du Conseil,

Le groupe UDC a pris connaissance du message pour l'octroi d'un crédit concernant les aménagements relatifs aux projets d'agglomération PA3 et PA4.

Le groupe a déjà répété à de nombreuses reprises qu'il ne souhaitait plus voter en bloc les différents aménagements. Il souhaiterait pouvoir se prononcer sur chaque point séparément.

Le groupe estime que ces aménagements ne sont pas tous prioritaires et qu'au vu des finances actuelles, la Commune va devoir faire des choix et ne réaliser que les travaux urgents.

Compte tenu des arguments qui précèdent, le groupe UDC va refuser le crédit concernant les aménagements relatifs aux projets d'agglomération PA3 et PA4.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacques Rime pour son commentaire. Elle constate que le groupe Le Centre/PVL a déposé formellement un amendement pour ce point. Elle demande si les groupes souhaitent s'exprimer sur cette demande d'amendement. Tel n'étant pas le cas, elle passe la parole au Conseil communal pour sa détermination et savoir s'il se rallie ou non à l'amendement déposé.

Intervention **Monsieur le Syndic, Jacques Morand**, au nom du **Conseil communal** :

« Oui, merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Ce n'est pas directement au Conseil communal de prendre position sur une décision qui appartient à votre Conseil général, tant du point de vue formel que du point de vue légal, par rapport au fait de modifier le message présenté pour voter les points séparément.

Par contre, je profite pour revenir sur différents éléments. J'ai entendu dans cette salle, il y a quelques instants, quelqu'un rappeler que le Conseil général avait demandé au Conseil communal de ne pas saucissonner les investissements et de les regrouper dans une vision d'ensemble. Aujourd'hui, le Conseil communal les met dans une vision d'ensemble et il lui est reproché de ne pas les avoir saucissonnés.

J'aimerais également revenir sur le long plaidoyer qu'a fait Monsieur Nicolas Pasquier par rapport aux enjeux de ces investissements du PA1, PA3 et PA4. Ces travaux et aménagements sont prévus depuis une dizaine d'années, depuis que la Vision 2030 est en route. Des crédits d'étude ont été votés afin que nous vous présentions ces messages d'investissement maintenant. Certains ont affirmé que c'étaient des investissements qui étaient indépendants. Je crois que l'on peut dire que c'est faux. Ce ne sont pas des investissements séparés quand bien même les rues ne sont pas les unes à côté des autres. C'est une vision d'ensemble par rapport à l'épuration. Ceci vous a d'ores et déjà été expliqué. Initialement, la date butoir pour terminer la mise en séparatif de la ville était fixée à 2060, maintenant, c'est 2070. Les travaux qui ne sont pas réalisés maintenant devront être bien entendu reportés à futur sur d'autres générations, peut-être d'autres décideurs.

Dès lors, j'aimerais dire que nous ne faisons pas l'aménagement de la ville de Bulle ou l'épuration de la ville de Bulle à la carte. Monsieur Nicolas Pasquier a expliqué tous les détails, tous les éléments, tous les investissements, mais aussi tous les travaux qui ont été reportés. Il y a donc eu des priorisations financières.

Aujourd'hui, on m'a dit vouloir refuser des investissements, car le tracé d'un passage ne plaisait pas au Conseil général ou aux membres de la Commission financière ; ce n'est pas tout à fait leur prérogative.

Je ne veux pas être plus long par rapport à ceci. C'est un vote qui vous appartient, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. C'est votre responsabilité qui est en jeu ici par rapport à ce qui vous est proposé.

Je vais rendre la parole à Madame la Présidente et vous mettre en face de vos responsabilités.

J'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son commentaire. Etant donné que le Conseil communal ne se détermine pas formellement s'il se rallie ou pas, elle propose de passer au vote sur la proposition du Conseil communal. Si celle-ci est refusée, la demande d'amendement visant à voter séparément chacune des mesures sera soumise au vote.

Avant de passer au vote, Madame la Présidente laisse encore une dernière possibilité aux groupes qui souhaitent s'exprimer ou réagir, de le faire maintenant.

Tel n'étant pas le cas, elle passe au vote. Elle précise encore une fois que le vote concerne la proposition du Conseil communal.

✎ **Au vote, le Conseil général refuse, par 31 non, 18 oui et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 17'250'000.00 pour les aménagements relatifs aux projets d'agglomération PA3 et PA4, dont à déduire des participations de la Confédération et du Canton pour un montant de Fr. 3'094'700.00, des participations du Canton en lien avec le décret cantonal concernant l'itinéraire alternatif à la H189 pour un montant de Fr. 2'441'800.00 et des participations du Canton pour la mise en conformité selon la LHand des arrêts de bus pour un montant de Fr. 220'000.00. De plus, une éventuelle aide cantonale aux investissements est attendue.**

La proposition du Conseil communal étant refusée, **Madame la Présidente** passe au vote concernant la demande d'amendement visant à voter séparément chacune des mesures. Elle demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Monsieur Malik Seydoux estime que son groupe va accepter l'amendement. Ensuite, il faudrait quelques minutes de délibération afin que les groupes puissent prendre position sur les six mesures proposées.

Madame la Présidente accorde une brève suspension de la séance. Elle précise qu'il n'y a pas de vote sur le principe de l'amendement. Les demandes de crédit, mesure par mesure, seront soumises au vote.

[Suspension de 3 minutes]

Madame la Présidente prie à chacun de reprendre sa place. Elle passe au vote les demandes de crédit mesure par mesure.

Point 3.1 – Réaménagement et assainissement de la rue de la Léchère et du chemin d'Everdes

Le coût total des travaux pour le réaménagement des espaces publics est devisé à Fr. 2'402'000.00 TTC et le coût total des travaux pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement est devisé à Fr. 1'098'500.00 HT, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 48 oui, 0 non et 1 abstention, le crédit de Fr. 3'500'500.00 pour le réaménagement et l'assainissement de la rue de la Léchère et du chemin d'Everdes, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.**

Point 3.2 – Réaménagement de la rue de la Condémine et route de Morlon

Le coût total des travaux pour le réaménagement des espaces publics est devisé à Fr. 5'259'000.00 TTC et le coût total des travaux pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement est devisé à Fr. 1'492'000.00 HT, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.

✚ **Au vote, le Conseil général refuse, par 30 non, 18 oui et 1 abstention, le crédit de Fr. 6'751'000.00 pour le réaménagement et l'assainissement de la rue de la Condémine et route de Morlon, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.**

Point 3.3 – Mobilité douce Industrie – Crêts

Le coût total des travaux pour le réaménagement des espaces publics est devisé à Fr. 2'192'850.00 TTC, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 47 oui, 0 non et 2 abstentions, le crédit de Fr. 2'192'850.00 TTC pour le réaménagement des espaces publics Mobilité douce Industrie – Crêts, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.**

Point 3.4 – Mobilité douce Gare – Arsenal

Le coût total des travaux pour le réaménagement des espaces publics est devisé à Fr. 1'053'000.00 TTC, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.

✚ **Au vote, le Conseil général refuse, par 30 non, 18 oui et 1 abstention, le crédit de Fr. 1'053'000.00 TTC pour le réaménagement des espaces publics Mobilité douce Gare – Arsenal, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.**

Point 3.5 – Mobilité douce Gare – Planchy sud

Le coût total des travaux pour le réaménagement des espaces publics est devisé à Fr. 1'245'400.00 TTC, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 48 oui, 0 non et 1 abstention, le crédit de Fr. 1'245'400.00 TTC pour le réaménagement des espaces publics Mobilité douce Gare – Planchy sud, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.**

Point 3.6 – Mobilité douce Léchère

Le coût total des travaux pour le réaménagement des espaces publics est devisé à Fr. 2'212'500.00 TTC, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 47 oui, 0 non et 2 abstentions, le crédit de Fr. 2'212'500.00 TTC pour le réaménagement des espaces publics Mobilité douce Léchère, dont à déduire les participations de la Confédération et du Canton et autres aides.**

3.1.8. Crédit pour le renouvellement des horodateurs et du logiciel de gestion des amendes d'ordre (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Actuellement, notre ville compte près de 1'300 places de parc payantes, essentiellement au centre-ville de Bulle et de La Tour-de-Trême. Le fournisseur nous a informé en 2022 déjà qu'il ne pourrait plus assurer la maintenance de nos horodateurs. Face à cette décision, il est devenu nécessaire de renouveler le parc de ces machines en tenant compte des éléments suivants :

- *L'augmentation des paiements dématérialisés nous permet une optimisation des emplacements avec une réduction de 40 % du nombre d'horodateurs.*
- *Les machines seront toutes alimentées par l'énergie solaire.*
- *Les tickets ne sont plus indispensables et seront donc dématérialisés également, ce qui génèrent un gain de papier et un gain écologique.*
- *Un suivi en temps réel des pannes.*
- *Le maintien de la monnaie pour les personnes n'ayant pas d'autre moyen de paiement.*

Le montage et l'acquisition de 26 nouveaux appareils représentent un montant de Fr. 167'000.00.

Avec l'achat de ces nouveaux appareils, il est donc nécessaire de compléter le fonctionnement de gestion des amendes d'ordre avec un nouveau logiciel. En effet, actuellement nos agents établissent des contraventions avec des imprimantes portables, des fichets d'amendes et des sachets en plastique. Cette pratique est devenue obsolète. En effet, le système actuel nécessite beaucoup de manutention, également au niveau du secrétariat, et ne permet pas d'automatisation, la saisie étant encore manuelle.

Le nouveau logiciel apportera les éléments suivants :

- *Les appareils de contrôle sont des smartphones standards.*
- *Les amendes d'ordre se présentent sous forme d'un fichet résistant à l'eau avec un code QR.*
- *Le système permet de limiter un maximum les risques d'erreurs.*
- *Le logiciel permet de générer automatiquement les rappels et l'établissement d'ordonnances pénales.*
- *Il permet de gérer les vignettes de stationnement des habitants et des personnes qui travaillent en ville.*
- *Il gère aussi les infractions en lien avec les autres règlements communaux, les déchets notamment.*

L'acquisition de ce nouveau logiciel de gestion, y compris le matériel et les prestations, représente un montant de Fr. 146'000.00.

J'en profite pour remercier nos policiers pour le travail qu'ils effectuent, un travail pas toujours facile, notamment en ce qui concerne les amendes, mais nécessaire pour le bien de notre commune et de nos habitants. Vous avez d'ailleurs souhaité que nous en fassions davantage dans ce domaine.

En conséquence, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit total de Fr. 350'000.00 pour le renouvellement des horodateurs et le logiciel de gestion des amendes d'ordre.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare pour son intervention et cède la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission financière a relevé que les 40 appareils actuels ne pourraient plus être entretenus, selon l'information communiquée en 2022 par le fournisseur pour les deux modèles en fonction. Si cette information semble discutable et peu convaincante pour les modèles installés en 2014, elle paraît beaucoup plus vraisemblable pour ceux posés en 2002, il y a plus de 21 ans. La technologie des nouveaux appareils est actuelle et couvre les besoins avec un nombre d'appareils moins importants.

Dans ce contexte, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, l'octroi de ce crédit de Fr. 350'000.00 pour le renouvellement des horodateurs et le logiciel des amendes d'ordre.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 46 oui, 3 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 350'000.00 pour le renouvellement des horodateurs et le logiciel de gestion des amendes d'ordre.**

3.1.9. Crédit relatif au réseau d'eau potable – Rénovations 2024 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Ce point de l'ordre du jour demande un crédit de Fr. 3'206'000.00 pour douze investissements concernant des infrastructures d'eau et de défense incendie y compris le « Smart Metering ».

Tous les éléments sont mentionnés dans le message. Je n'ai pas d'autres commentaires à formuler. Désolé d'avoir fait un seul message pour ces douze investissements !

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa précision, à savoir douze investissements, qui sont quand même du même ordre.

La Commission financière a pris note, comme pour chaque message relatif aux eaux, que ces investissements sont financés par les taxes prélevées et donc que les coûts sont neutres au niveau des charges de fonctionnement.

Le message concerne le remplacement d'anciennes conduites pour la plupart vieilles de près de 50 ans ou plus, de l'adaptation de réseaux existants et surtout, le plus important - pour Fr. 1'300'000.00 - à savoir le projet « Smart Metering », qui permettra de remplacer les compteurs électriques actuels assurant le relevé à distance, qui doit se faire d'ici à 2028 selon les exigences de la Confédération, par des éléments de comptage relevés via l'installation d'une fibre optique technique. Ce nouveau concept devrait permettre aux citoyens de suivre leur consommation au quotidien et ainsi de l'améliorer au besoin. La Commission financière relève toutefois que cet investissement, même si les coûts sont refacturés via des taxes, devra néanmoins faire appel à l'emprunt et aura par conséquent un impact sur l'endettement de la Commune.

En conclusion, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, l'octroi d'un crédit de Fr. 3'206'000.00 pour les rénovations du réseau d'eau potable et les améliorations de couverture des bornes hydrantes. À noter que le montant de l'investissement est demandé sans TVA du fait que cette dernière est récupérée par la Ville de Bulle.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

➤ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 3'206'000.00 pour les rénovations du réseau d'eau potable et les améliorations de couverture des bornes hydrantes. A noter que le montant de l'investissement est demandé sans TVA du fait que cette dernière est récupérée par la Ville de Bulle.**

3.1.10. Crédit d'étude pour la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) de la Ville Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs,*
La révision générale du Plan d'aménagement local de la Ville de Bulle date. En effet, cela fait 14 ans que celui-ci n'a pas été révisé de manière générale. Des révisions partielles ont toutefois eu lieu durant ces dernières années.

L'évolution démographique importante de notre ville nécessite de pouvoir adapter la vision stratégique du développement du territoire en réexaminant l'ensemble de sa planification et de ses instruments en prenant en compte les thématiques transversales, à savoir la gestion de la densification, la qualité des aménagements extérieurs, la mobilité, le stationnement, l'environnement, le développement durable, le développement économique et la transition énergétique.

Juridiquement, selon l'art. 34 al. 2 LATeC, les documents qui constituent le PAL doivent se conformer aux nouvelles directives techniques et légales en vigueur qui découlent de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 ainsi que des trois planifications supérieures, soit le Plan directeur cantonal approuvé le 1^{er} mai 2019 et 19 août 2020, le Plan directeur régional approuvé le 29 août 2023 ainsi que le Plan d'agglomération dans sa dernière génération.

Le mandat se déroulera en 4 phases. La première consiste à l'élaboration du cahier des charges en mandatant un bureau d'urbaniste conseil en sa qualité de BAMO. Ce cahier des charges sera validé par le Conseil communal et par la Commission d'aménagement. Une fois ce cahier des charges validé, une procédure d'appel d'offres ouverte et sélective sera effectuée.

La deuxième phase appelée pré-étude consistera en un travail d'analyse pour faire un diagnostic des planifications actuelles et un bilan du PAL en vigueur, mais aussi de réaliser l'inventaire des normes juridiques contraignantes aux niveaux régional, cantonal et fédéral. Différentes thématiques non exhaustives ont été présentées dans le message que vous avez reçu. Je ne vais donc pas les parcourir à nouveau.

Ensuite, la troisième phase permettra de planifier concrètement la stratégie territoriale, d'avoir une réflexion de fond de ce que souhaite la Ville de Bulle pour son développement et quelle image elle souhaite donner à la ville pour les 15 à 25 prochaines années.

Pour terminer, la phase 4 constituera à mettre en place les outils réglementaires, soit de traduire les études dans un outil légal et technique. A noter que, conformément à l'art. 37 LATeC, les phases 2 à 4 seront accompagnées par un processus participatif comme c'est le cas pour le MEP Centre-Ville ou encore le PAD-cadre Champ-Barby-Sciobéret par exemple.

Enfin, une exposition publique sera organisée à la fin du processus. Comme vous avez pu le voir, c'est un processus très long. Selon le calendrier présenté, en débutant en février 2024, nous devrions avoir un PAL révisé de manière générale en février 2029.

En résumé, il est essentiel que nous puissions commencer ce travail dès le début d'année 2024 afin d'accompagner le développement de la ville. C'est pour cela que ce soir nous vous présentons ce crédit pour un montant de Fr. 840'000.00.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Zermatten pour son intervention et cède la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Comme le message le relève avec pertinence, le PAL reste l'outil central pour la planification et la gestion territoriale assurant le développement de la commune. Compte tenu de l'évolution démographique que la ville de Bulle a connu ces dernières années et au regard des prévisions pour les 15 prochaines années, la mise à jour de cet outil est incontournable. En considérant qu'aucune révision générale n'a été réalisée depuis près de 14 ans et qu'un PAL devrait en principe être en révision tous les 15 ans, cet investissement prend tout son sens.

Dès lors, la Commission financière préavis favorablement, à l'unanimité, l'octroi d'un crédit de Fr. 840'000.00 pour la révision générale du PAL de la Ville de Bulle.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 840'000.00 pour la révision générale du PAL de la Ville de Bulle.**

Madame la Présidente rappelle que les crédits votés ce soir, qui dépassent le seuil des Fr. 2 mios fixé dans le règlement communal des finances, sont soumis à référendum facultatif.

Vote du budget des investissements 2024

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le budget des investissements 2024.

Constatant que la parole n'est pas demandée, et l'examen des projets d'investissements 2024 soumis à l'approbation du Conseil général étant arrivé à son terme, **Madame la Présidente** invite les Conseillers généraux à se prononcer sur le budget de l'ensemble des investissements pour l'année 2024.

Les crédits relatifs aux points 3.1.2 *Réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine* et 3.1.6 *Achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien* ont été refusés, respectivement le crédit relatif au point 3.1.4 *Crédit d'étude relatif à la rénovation du stade de Bouleyres* a été renvoyé et la demande de crédit au point 3.1.7 *Aménagements relatifs au projet d'agglomération PA3 et PA4* a été amendée.

Ces décisions impactent le budget 2024 de la manière suivante :

- Point 3.1.2 *Réfection des sols et vestiaires des bâtiments Frêne, Bouleau et Erable du site de la Condémine*, une diminution de charges de Fr. - 500'000.00.
- Point 3.1.4 *Crédit d'étude relatif à la rénovation du stade de Bouleyres*, une diminution de charges de Fr. - 1'000'000.00.
- Point 3.1.6 *Achat de divers véhicules du Service Centre d'entretien*, une diminution de charges de Fr. - 850'000.00.
- Point 3.1.7 *Aménagements relatifs au projet d'agglomération PA3 et PA4*, ce crédit n'a pas d'incidence sur le budget des investissements 2024.

➤ **Au vote, le Conseil général accepte, par 47 oui, 2 non et 0 abstention, le budget des investissements qui présente un total des charges d'investissement de Fr. 26'966'000.00 et un total des revenus d'investissement de Fr. 5'839'000.00, soit un total d'investissements net de Fr. 21'127'000.00.**

Madame la Présidente poursuit avec le budget du compte de résultats 2024.

3.2. Budget du compte de résultats 2024 – Présentation

Madame la Présidente souligne que ni Conseil communal ni la Commission financière ne vont reprendre la parole, leurs commentaires ayant été formulés durant la discussion générale d'entrée en matière.

Afin de ne pas rallonger inutilement la séance, Madame la Présidente n'ouvre pas la discussion relative au budget du compte de résultats chapitre par chapitre. Le Conseil général procédera ensuite au vote d'approbation du budget du compte de résultats dans son ensemble. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'un des 10 chapitres.

Chapitre 0 – Administration générale

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense

Chapitre 2 – Formation

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

Chapitre 4 – Santé

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Chapitre 8 – Economie publique

Chapitre 9 – Finances et impôts

La parole n'est pas demandée. Avant de passer au vote, **Madame la Présidente** ouvre la discussion sur l'ensemble du budget du compte de résultats 2024.

Constatant que la parole n'est pas demandée, elle clôt la discussion et soumet au vote le budget du compte de résultats 2024.

Vote du budget du compte de résultat 2024

✚ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, le budget du compte de résultats pour l'année 2024 qui présente un total des charges de Fr. 155'774'000.00 et un total des revenus de Fr. 149'248'640.00, soit un déficit global de Fr. 6'525'360.00.

4. Adoption du règlement sur les indemnités du Conseil général de Bulle et de ses commissions (voir message en annexe)

Madame la Présidente relève que chacun a reçu le message du Bureau ainsi que le projet de règlement sur les indemnités du Conseil général de Bulle et de ses commissions.

Pour rappel, le Bureau du Conseil général a jugé opportun d'élaborer un règlement concernant les versements des indemnités pour les séances du Conseil général et des commissions qui lui sont rattachées. En effet, les jetons de présence attribués aux membres du Conseil général et de ses commissions sont versés conformément à des décisions prises par le Conseil communal. Or, cette compétence incombe à l'organe législatif et rien n'avait été mis sur papier concernant ces montants et leurs ayants-droits. Il s'agit ainsi d'entériner formellement la pratique actuelle étant précisé que les commissions rattachées à l'Exécutif – à l'instar de la Commission d'aménagement – ne sont pas concernées par le présent règlement. Ceci dit, les montants des indemnités pour les membres des commissions du Conseil communal sont identiques à ceux prévus dans ce règlement.

Madame la Présidente demande si la Commission financière souhaite apporter un commentaire. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, le nouveau règlement concernant les indemnités des membres du Conseil général de Bulle et de ses commissions, tel qu'il lui est présenté.

5. Approbation de la révision partielle du règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

*« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Comme annoncé lors du dernier Conseil général, nous avons procédé à quelques modifications cosmétiques du règlement sur les foires et marchés que le Conseil général avait validé en 2018.*

Afin d'être en accord avec la pratique, les éléments ajustés sont les suivants :

- *Article 1 : Les montants restent inchangés, mais formulés différemment*
- *Article 2 : il n'y a pas de foire mensuelle*
- *Article 3 : il s'agit de préciser les jours de marchés qui coïncident avec les jours fériés*
- *Article 4 et 7 : modifications mineures, notamment sur la largeur fixée à 3 mètres*
- *Article 23 et 24 : il s'agit de fixer des maximums de locations d'emplacement et de besoin électrique*
- *Article 35 : entrée en vigueur*

Ces modifications nous permettent la mise à jour de notre règlement.

Par conséquent, le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la révision partielle du règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal telle que présentée.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message et suit, à l'unanimité, la recommandation formulée par le Conseil communal d'approuver la révision partielle du règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal telle que présentée.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, la révision partielle du Règlement des marchés, foires et ventes sur le territoire communal telle qu'elle lui est présentée.**

Madame la Présidente rappelle que la décision d'adoption ou de révision de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 al. 1 lettre f) du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

6. Adhésion à l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) – Adoption des statuts (voir message en annexe)

Madame la Présidente précise que le Conseil général est appelé à adopter les statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère tels que présentés. Le Conseil général n'a pas la compétence de les modifier : soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse. L'adoption des statuts signifie que le Législatif est favorable à l'adhésion à cette nouvelle association intercommunale. A l'inverse, un vote négatif correspond à un refus d'adhésion.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Les eaux usées du secteur de La Tour-de-Trême sont assainies à la station d'épuration de Broc, comme vous le savez déjà. Vous avez par ailleurs accepté, en décembre de l'année passée, l'adaptation des statuts de l'AICG, association propriétaire de la station de Broc.

Cette station d'épuration construite dans les années 1980 est vieillissante. Elle n'est plus correctement dimensionnée pour traiter les eaux de l'ensemble du bassin versant. De plus, le Canton a redéfini les bassins versants en 2014, obligeant les 4 communes de la Jogne à venir se raccorder à Broc.

Les représentants des 12 communes concernées se sont réunis à un rythme régulier depuis octobre 2021 et proposent la création d'une nouvelle association « l'Association du Bassin Versant de Haute-Gruyère (ou l'ABVH) » qui sera responsable de construire la nouvelle station d'épuration de Broc.

Actuellement, les études d'avant-projet sont en cours. Toutes les données nécessaires sont collectées afin de dimensionner correctement la STEP, de confirmer le processus de traitement des eaux et de déterminer les éléments de la STEP actuelle qui pourront être maintenus.

Les deux STEP existantes sont équipées pour traiter respectivement 30'000 équivalents-habitants à Broc et 6'000 à Charmey. La nouvelle STEP de Broc sera dimensionnée pour traiter 52 à 54'000 équivalents-habitants. Cela devrait permettre de garder des réserves à hauteur de 35 % pour la croissance de la population et de 20 % pour la croissance des entreprises.

Il est maintenant nécessaire de créer cette nouvelle association afin qu'elle puisse prendre le relais et avancer dans le projet de construction. La nouvelle STEP devrait être opérationnelle d'ici 5 ans au plus tôt si tout se déroule correctement. En attendant, l'ancienne STEP de Broc continuera à fonctionner en parallèle des travaux et sera toujours exploitée par l'AICG. Une fois la nouvelle STEP en exploitation, l'AICG sera dissoute.

En conclusion, le Conseil communal vous invite à accepter l'adhésion à l'Association intercommunale du Bassin Versant de la Haute-Gruyère et d'en accepter les statuts.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la Commission financière.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message et du fait que cette nouvelle association permettra de débiter enfin l'agrandissement de la STEP de Broc.

La Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, la demande du Conseil communal d'adopter les statuts de l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère (ABVH) tels que présentés.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, l'adoption des statuts tels qu'ils lui sont présentés et par conséquent l'adhésion à l'Association intercommunale du Bassin Versant Haute-Gruyère.**

Madame la Présidente rappelle que la décision d'adhésion à une association intercommunale, conformément à l'article 110 alinéa 1 lettre c) du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

. / .

7. Approbation de la modification des statuts de l'Association de communes Mobul (voir message en annexe)

Madame la Présidente précise que la modification des statuts soumise au vote a été adoptée par l'Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul. Le Conseil général n'a pas la compétence de les modifier : soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse.

Elle cède la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier** qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

L'Association Mobul a pour but principal de constituer une communauté régionale des transports. Mobul peut également établir un projet d'agglomération, en référence à la Loi fédérale sur les fonds d'infrastructure. Ce projet d'agglomération a valeur de plan directeur au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire. Les cinq communes de MOBUL ont déposé successivement un PA1 en 2007, un PA3 en 2016 et un PA4 en 2021. Ces différents projets ont permis d'obtenir plus de Fr. 38 millions de subventions fédérales, sans compter les aides cantonales, afin de fournir aux habitants des transports publics, ainsi que des aménagements des espaces publics et de mobilité douce à des coûts acceptables pour les communes.

Afin d'avancer dans l'élaboration du PA5, les différents périmètres fédéraux, cantonaux et d'agglomération sont désormais identiques, simplifiant ainsi le fonctionnement. Le changement principal est l'entrée dans l'association de communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens, sous réserve de l'approbation par leurs législatifs respectifs. Gruyères a d'ores et déjà accepté.

Les réflexions pourront donc être menées à plus grande échelle et ainsi générer des synergies, notamment sur la mobilité douce et la desserte en transports publics. Dans ce sens, des premières réflexions sont en cours pour étendre la ligne urbaine 1 en direction de Gruyères et Marsens. D'autre part, des ressources plus importantes seront attribuées pour l'administration de MOBUL afin de poursuivre les efforts consentis et répondre aux enjeux futurs, notamment la décarbonation du réseau MOBUL prévu d'ici fin 2028. Ces changements renforceront le poids de l'agglomération au niveau cantonal et également au niveau fédéral. Les statuts ont été validés par l'assemblée des délégués de Mobul et sont soumis aux législatifs. Ils seront modifiés sur les points suivants :

- 1) Article 1 et 11 : ajout de la loi sur la mobilité.*
- 2) Article 13 : il est précisé que la Commission financière est représentée par des délégués de l'association.*
- 3) Article 23 : précision quant aux délais d'adhésion et de départ des communes.*
- 4) Article 26 : entrée en vigueur.*

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter les modifications proposées des statuts.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Madame Marie-France Roth Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message et rejoint, à l'unanimité, l'avis du Conseil communal d'accepter la modification des statuts de l'Association de communes Mobul telle que présentée.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 49 voix, la modification des statuts de l'Association de communes Mobul telle qu'elle lui est présentée.**

8. Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR, et Madame Inès Roque, au nom du groupe UDC, demandant d'étudier la possibilité de constituer un service du sport assorti d'une éventuelle augmentation du taux d'activité du coordinateur du sport (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le Conseil communal a pris connaissance du postulat de Monsieur Yvan Girard pour le groupe PLR et de Madame Ines Roque pour le groupe UDC demandant la création d'un service des sports avec des augmentations de dotation en personnel.

Une étude avait été présentée à la Commission des sports et au Conseil communal pour comparer le fonctionnement des services des sports de Bulle, Fribourg et Châtel st-Denis. Cette étude nous a donné une vue sur le fonctionnement et des points de comparaison entre les villes. Sur certains points, nous excellons et, sur d'autres, nous pouvons encore progresser. J'en profite pour remercier le coordinateur des sports, Philippe Fragnière, et sa collègue pour l'immense travail qu'ils effectuent pour notre commune avec l'organisation des formidables manifestations que l'on connaît comme Bull'bouge. Ils font beaucoup avec peu de ressources.

La Ville a beaucoup investi ces dernières années dans les infrastructures sportives : la piscine, le skatepark, le pumtrack, la zone sportive de Bouleyres, la piste VTT de Vaucens, le futur stade de football et le futur centre sportif de la Gruyère dont nous devons supporter également les charges. Au vu de ces éléments, les montants consacrés au sport vont augmenter fortement ces prochaines années.

Présente dans la première lecture du budget, une augmentation de la dotation du coordinateur des sports n'a pas survécu aux coupes budgétaires qui ont été effectuées dans chaque dicastère.

De nombreux investissements ont été et seront faits ces prochaines années, mais la volonté à moyen terme de consolider le service des sports reste présente.

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare pour son intervention et demande si Monsieur Yvan Girard ou un membre du groupe UDC souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Yvan Girard**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Je remercie le Conseil communal pour cette réponse qui me convient parfaitement. En ces temps difficiles pour le budget, en tant qu'élu du peuple, je n'oserais prétendre à une augmentation d'EPT pour un nouveau service du sport ou pour des infrastructures sportives de luxe. Par contre, en tant que sportif élu aussi pour défendre le sport, je me dois d'apporter certains compléments.

En premier lieu, j'aimerais vous dire que sport et santé font très bien la paire. Le sport remplit aussi un rôle social et d'intégration. Investir dans le sport, c'est donc diminuer des charges ailleurs. La Ville de Bulle l'a bien compris puisque les infrastructures de celle-ci sont plutôt exemplaires et que le centre sportif régional va s'ouvrir dans quelques années.

Or, j'aimerais vous dire que l'ambition ne coûte pas. Tout comme Fribourg qui dit vouloir devenir la ville du basket, du hockey et du vélo, pourquoi Bulle ne prétendrait pas devenir la ville du football, du VTT et du skate ? Ne serait-ce pas également une image touristique à faire valoir ?

Poser une vision stratégique et définir un plan d'action à activer au fur et à mesure des possibilités de la Ville n'est pas plus onéreux. Bien qu'ayant besoin d'appuis professionnels pour développer un plan directeur du sport de qualité, auxquels d'ailleurs la Ville de Fribourg a fait appel, Bulle peut d'ores et déjà entamer une réflexion sans forces externes supplémentaires.

J'invite donc le Conseil communal et/ou notre Conseiller communal en charge du sport, la Commission des sports à laquelle j'appartiens, à poser les jalons de cette déclaration d'intention.

Je vous remercie pour votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard pour son commentaire. Elle ouvre la discussion et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur cet objet.

Intervention de **Monsieur Alexandre Beaud**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Chères et Chers collègues,

Nous remercions le Conseil communal pour sa détermination quant au postulat lié à l'étude de la possibilité de constituer un service du sport, assorti d'une éventuelle augmentation du taux d'activité du coordinateur de sport, point 8 du tractanda.

Nous restons convaincus de la nécessité pour la Ville de Bulle de disposer d'un service des sports avec à sa tête un coordinateur et nous prenons acte de cette détermination. En cette période de priorisation des investissements, votre décision est bien sage.

Nous remercions le personnel travaillant pour le domaine sportif au sein de l'administration communale. Nous ne doutons pas que cette thématique revienne à moyen terme.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alexandre Beaud pour son intervention. Constatant que la parole n'est plus demandée, elle clôt la discussion.

- ✎ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR, et Madame Inès Roque, au nom du groupe UDC, demandant d'étudier la possibilité de constituer un service du sport assorti d'une éventuelle augmentation du taux d'activité du coordinateur du sport.**

9. Réponse du Conseil communal aux questions de Madame Elodie Surchat, au nom du groupe PS, concernant les procédures de mandats d'étude parallèles (MEP)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs,

Je vais reprendre les questions de Madame Surchat une à une et y répondre.

1. Quand un processus de MEP est-il considéré comme nécessaire ou opportun ?

La mise en place d'un processus de MEP se décide selon deux cas de figure :

A) Secteurs non soumis à un plan d'aménagement de détail (PAD)

Lorsqu'un propriétaire manifeste son intention de développer sa parcelle, via une consultation préliminaire selon l'art. 18ter RCU, le Conseil communal analyse si ladite parcelle ainsi que celles adjacentes constituent un périmètre sensible et se situent dans un secteur stratégique pour le développement de la Ville de Bulle.

Si les enjeux pour le développement futur d'un secteur stratégique sont très importants et qu'une densification ne peut se faire sans mesures d'accompagnement, le Conseil communal décide de mettre en place un processus de MEP ou un processus de concertation pour les sites de moins grande importance.

Ce processus permet de résoudre la complexité urbaine d'un site, tout en mettant l'accent sur l'intégration urbaine et la coordination avec les projets voisins, ceci afin de tester les potentialités dudit site et d'approfondir certains thèmes urbanistiques, tels que l'intégration architecturale, la qualité des aménagements extérieurs, les accès, le stationnement, etc.

Le but est de permettre à chaque propriétaire de développer sa parcelle selon ses intentions, tout en garantissant à la Ville de Bulle une vision urbanistique et architecturale optimale.

B) Secteurs soumis à un plan d'aménagement de détail (PAD)

Conformément au Plan d'affectation des zones A (PAZ A), certains secteurs de la Ville de Bulle sont soumis à l'obligation d'un Plan d'aménagement de détail (PAD).

De manière constante, le Conseil communal demande qu'un processus de MEP soit réalisé au préalable pour ces secteurs.

Ce processus permet de mettre en concurrence des projets afin de valider une image finale aboutie, en vue de l'élaboration du dossier du PAD en tant que tel.

2. Comment et sur quels critères les bureaux participant aux MEP sont-ils sélectionnés ?

Dans le cadre du lancement d'un processus de MEP, les modalités du processus sont définies avec les propriétaires concernés, la Ville et les experts externes, dont les bureaux participant (architectes, architectes paysagistes, accompagnés au besoin d'autres bureaux de spécialistes). Ce point est formalisé dans un cahier des charges qui est validé par l'ensemble du collège.

Les bureaux sont proposés par les différents membres du collège selon la complexité du périmètre d'étude, au regard de leur expérience, afin qu'ils puissent résoudre de manière pertinente les problématiques soulevées dans le cahier des charges, en vue d'aboutir à un projet qualitatif.

3. Combien de bureaux sont invités à participer pour chaque MEP ?

Le nombre des bureaux participant est fixé dans le cahier des charges et peut varier entre trois et six, selon la complexité du périmètre d'étude et le budget des propriétaires concernés, les honoraires y relatifs étant pris en charges par lesdits propriétaires.

4. S'il y a une liste des bureaux régulièrement invités à participer aux MEP de la Commune, comment est-elle établie et mise à jour et combien de bureaux y figurent ?

Il n'y a pas de liste prédéfinie de bureaux pour les processus de MEP.

Ce point est discuté lors du lancement de chaque processus et validé via le cahier des charges par l'ensemble du collège, en vue de sélectionner les bureaux les plus pertinents selon la complexité du périmètre d'étude.

5. Comment une équipe ou un bureau n'ayant jamais été invité à participer à un MEP pourrait intégrer ce processus ?

Nous avons apporté la réponse précédemment. Tout bureau d'urbaniste ou d'architecte pourrait y participer mais cela dépend du périmètre concerné, du choix du collège et de la plus-value réelle que pourrait apporter le bureau au processus.

De plus, si un bureau d'architecture souhaite nous faire part de sa volonté d'être intégré dans l'un ou l'autre processus de MEP, il est tout à fait possible qu'il prenne contact avec le département pour faire entendre sa volonté.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Zermatten pour sa réponse et demande si l'auteure de la question souhaite s'exprimer.

Madame Elodie Surchat remercie le Conseil communal pour sa réponse. Elle lira le procès-verbal car elle trouve dommage de recevoir cette réponse sous cette forme étant donné que le contenu est très dense. Elle complètera ces questions à l'occasion, si nécessaire.

Madame la Présidente remercie Madame Surchat.

✎ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal aux questions de Madame Elodie Surchat, au nom du groupe PS, concernant les procédures de mandats d'étude parallèles (MEP).**

10. Election d'un membre du groupe UDC à la Commission jeunesse et famille en remplacement de Monsieur Sébastien Rime démissionnaire

Madame la Présidente précise que Monsieur Sébastien Rime du groupe UDC a démissionné de sa fonction de membre de la Commission jeunesse et famille. Elle remercie Monsieur Rime pour son activité au sein de cette commission depuis le début de la législature et passe la parole au groupe UDC pour la présentation de son candidat.

Pour le **groupe UDC**, **Monsieur Alain Pasche** annonce être lui-même candidat à la Commission jeunesse et famille.

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasche. Par principe, elle demande s'il y a d'autres candidatures. Tel n'étant pas le cas, elle proclame

Monsieur Alain Pasche élu membre de la Commission jeunesse et famille,

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

11. Election d'un membre du groupe UDC à la Commission participative centre-ville en remplacement de Monsieur Sébastien Bossel démissionnaire

Madame la Présidente précise que Monsieur Sébastien Bossel du groupe UDC a démissionné du Conseil général et de fait de la Commission participative centre-ville. Monsieur Arnaud Gremaud qui avait été élu sous réserve de son assermentation a finalement renoncé à son élection au Conseil général. Elle passe la parole au groupe UDC pour la présentation de son candidat.

Intervention de **Monsieur Alain Pasche**, au nom du **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe UDC propose Monsieur Christian Waeber à la Commission participative centre-ville. Je lui laisse la parole pour se présenter.

Merci. »

Intervention de **Monsieur Christian Waeber** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Chers et chères collègues,

Je me présente : Christian Waeber, mécanicien-électricien. J'ai 56 ans et trois enfants et un petit-enfant. Mes hobbies sont le ski, la course et la marche.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Messieurs Pasche et Waeber. Par principe, elle demande s'il y a d'autres candidatures. Tel n'étant pas le cas, elle proclame

Monsieur Christian Waeber élu membre de la Commission participative centre-ville

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

12. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Madame la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

Afin de tenter de contenir la durée des séances, le Bureau propose, lors du dépôt de propositions et de postulats, d'en donner le titre et un bref résumé, pour ceux qui le souhaitent. Dans ce cas, le texte intégral sera bien entendu inséré dans le procès-verbal.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Postulat n°1 : **Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR – Demande de révision de la Directive relative à la création et à l'utilisation des fonds énergie et culture et embellissement**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues

Ce soir, plusieurs crédits d'engagement ont été acceptés. Avec ces investissements à venir, 2 % du montant total voté sont chaque fois octroyés pour des fonds : 1 % pour celui de l'énergie et 1 % pour celui de la culture et de l'embellissement.

Si je ne remets pas en cause l'existence de ces fonds, je me permets de demander une révision du règlement lié à leur utilisation. La Loterie Romande (LoRo) répartit ses fonds en trois domaines : la culture, le social et le sport. Pourquoi ne pas faire de même au niveau communal ?

Le Conseil Communal pourrait par exemple proposer 1 % pour le fonds de l'énergie et de l'embellissement, soit 0,5 % à chacun des domaines et 1 % pour le fonds de la culture, du social et du sport en le divisant en trois ou pas.

Ce nouveau règlement permettrait au Conseil communal d'ouvrir un peu plus son champ d'action et d'octroyer des montants à des projets qu'il voudrait soutenir ou mettre en évidence, non seulement pour le domaine de la culture mais aussi pour le sport ou le social.

Sans toucher au pourcentage total de 2 % (1 % + 1 % actuellement), je demande donc au Conseil communal une révision de la directive relative à la création et à l'utilisation des fonds énergie et des fonds culture et embellissement.

En soutenant ce postulat, vous offrirez à une plus large part de la population la possibilité de bénéficier de ce soutien.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Girard et demande s'il y a d'autres postulats.

La parole n'étant plus demandée, elle informe que le postulat sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour du prochain Conseil général. Elle passe au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet aux questions.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Question n°1 :

Pour le **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Jérémie Brunschwig** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Il y a quelques mois, nous apprenions dans la presse qu'une enquête avait été diligentée par la Préfète de la Sarine concernant l'affaire des jetons de présence de GESA. Madame Lise-Marie Graden spécifiait

que le rapport serait transmis d'ici la fin de l'année. Nous sommes à quelques jours de l'échéance et n'avons pas eu de nouvelles. Savez-vous quand est-ce que la Préfète rendra sa décision ? Avez-vous une idée de l'impact financier que représentera le coût du rapport et qui l'assumera ?

Nous espérons que le Conseil communal met tout en œuvre afin que cette affaire puisse être réglée dans les plus brefs délais et espérons que par souci de transparence, toutes les informations seront transmises à ce Conseil.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérémie Brunschwig pour sa question et passe la parole à **Monsieur le Syndic, Jacques Morand**, qui au nom du **Conseil communal**, répond ainsi :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs,

Très simplement, il y a trois questions :

- Quand est-ce que Madame la Préfète rendra sa décision ? Il s'agit d'une enquête administrative dans laquelle il y a différentes étapes. Pour avoir une réponse, il faudrait le lui demander. Nous, nous attendons qu'elle se positionne.*
- Par rapport à l'impact financier, actuellement, nous n'avons aucun chiffre et aucune idée. Il est donc difficile de vous répondre.*
- Enfin, nous ne pouvons pas non plus répondre à la question de savoir qui paiera la facture de la partie de l'enquête administrative car la décision est réservée.*

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse et demande si celle-ci convient à Monsieur Brunschwig.

Monsieur Jérémie Brunschwig n'a pas de commentaire vu le peu d'informations données.

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunschwig et prend acte de sa remarque. Elle demande si quelqu'un souhaite encore poser une question.

Question n°2 :

Pour le **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Hervé Ruffieux** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Chers Conseillers communaux et généraux,

Notre centre-ville est au concours.

Les commerçants bullois, dont certains ont participé à la démarche participative « réaménagement du centre-ville » sont très inquiets des premiers résultats présentés. Il en va de même pour les membres de notre groupe qui étaient membres du jury.

En effet, et comme c'est le cas depuis plusieurs années, tous ces projets tendent vers d'importantes suppressions de places de parc au centre. Un collège d'experts acquis à la même cause et des bureaux qui connaissent à peine notre ville ou la visitent en une journée ne nous semblent pas adéquats pour en dessiner le futur.

Nous tenons déjà aujourd'hui à tirer la sonnette d'alarme quant au manque d'accessibilité à notre centre-ville et souhaitons encore une fois connaître la position du Conseil communal sur ce sujet.

Nous préférons essayer d'en débattre aujourd'hui encore, pendant qu'il en est encore temps. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Ruffieux pour sa question et constate que le Conseil communal ne souhaite pas s'exprimer. Elle s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande.

Intervention de **Monsieur Malik Seydoux**, pour le **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Je souhaite féliciter le groupe Le Centre/PVL pour sa proposition d'amendement pour le point 3.1.7 de l'ordre du jour. J'aurais préféré que le Conseil communal écoute la Commission financière ainsi que la Commission d'aménagement lors des présentations des objets et qu'il propose de lui-même une modification de l'ordre du jour en séparant les six investissements. Cela aurait raccourci ce Conseil général et surtout laissé plus de temps aux groupes pour prendre position.

Je souhaite encore féliciter notre Présidente qui a parfaitement géré cette séance, de loin la plus compliquée depuis que je suis au Conseil général. Bravo Madame Anatrà-Luchinger !

Merci pour votre attention. »

[Applaudissements]

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux pour ces éloges, elle n'en méritait pas tant. Elle demande si la parole est encore souhaitée.

Monsieur Baptiste Pasquier intervient en son nom et celui de Monsieur Malik Seydoux, pour les groupes **Le Centre/PVL** et **PLR**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

La scolarité obligatoire est un sujet très présent dans l'actualité depuis quelques semaines. En effet, Monsieur Nicolas Kolly est intervenu au Grand conseil avec une liste de questions au Conseil d'Etat à ce sujet. La presse a rapporté le litige entre le SEnOF, le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, et Monsieur Ducrest, directeur du CO de La Tour-de-Trême. Les derniers résultats du test PISA montrent pour 2022 une stabilité des performances en Suisse, mais globalement ces résultats sont en baisse depuis plusieurs années. Enfin, nous remarquons depuis quelques années dans les budgets et les comptes, une augmentation notable des charges liées destinées au fonctionnement des écoles, pour lesquelles la Commune n'a pas son mot à dire.

Nous pensons qu'il est temps de réagir. La Commune participe aux coûts de fonctionnement des écoles en engageant des sommes considérables qui augmentent chaque année et, dans ce sens, elle doit mettre en perspective la qualité du système scolaire qui suit la tendance inverse, en régressant indéniablement. La Commune paie plus, mais la qualité de la scolarité obligatoire baisse. Ce constat est partagé par nombre d'enseignants et de parents ainsi que par les entreprises et le Secondaire II qui mettent en exergue une baisse du niveau scolaire et un manque de résilience des jeunes, apprentis ou étudiants.

Les communes doivent exiger que les montants issus des charges liées soient investis à bon escient dans une école dynamique et communicante vis-à-vis de tous ses acteurs. Elles ne peuvent plus se permettre de s'acquitter les yeux fermés et sans esprit critique de charges qui actuellement alimentent un système qui ne garantit plus une formation de qualité et décrédibilise la tâche des enseignants. Nous appelons tous les Députés dans cette salle ainsi que leurs collègues à se saisir de ce sujet important, à intervenir auprès du Conseil d'Etat et à soutenir avec vigueur les démarches récemment entamées au Parlement cantonal. Les choses doivent changer pour le bien de nos écoliers et ainsi leur permettre d'évoluer dans une école bienveillante, mais également exigeante.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

13. Divers du Conseil communal

Avant de passer la parole à Monsieur le Syndic, **Madame la Présidente** demande si un autre membre du Conseil communal souhaite intervenir dans les divers du Conseil communal.

Au nom du **Conseil communal**, **Madame Estelle Zermatten** s'exprime ainsi :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs,

Ce soir, je vais vous donner une information concernant un objet que vous aviez accepté de transmettre en date du 11 octobre 2021, soit la proposition de Madame Eloïse Grandjean, au nom du groupe PS, demandant la mise à disposition de protections hygiéniques pour les menstruations dans les bâtiments communaux.

Lors du Conseil général du 21 mars 2022, le Conseil communal proposait d'attendre afin de voir quelle était la position du Conseil d'Etat. Aujourd'hui, le Conseil communal a décidé de mettre en place pour 2024 21 distributeurs pour protections hygiéniques dans les bâtiments scolaires primaires, dans les salles de sport scolaires ainsi qu'à la piscine, au stade à Bulle, au terrain de foot à La Tour-de-Trême et au Centranim, pour un total de Fr. 10'500.00 que vous retrouverez dans notre budget.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Zermatten et passe la parole à Monsieur le Syndic pour d'éventuels divers et pour sa conclusion.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur le Syndic, Jacques Morand**, s'exprime ainsi :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs,

Nous arrivons au terme de Conseil général. Il est bientôt 23h30. Rassurez-vous, je ne vais pas être long. En cette fin d'année, c'est l'occasion de vous adresser à toutes et tous des excellentes fêtes de fin d'année. Noël approche et c'est dans quelques jours.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite à vous toutes et tous, aux citoyens, à l'ensemble de la population bulloise, des excellentes fêtes de fin d'année et tout le meilleur pour l'année qui s'annonce.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

[Applaudissements]

Clôture de séance

Madame la Présidente s'exprime par ses mots :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Ho qui vous a déjà communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Enfin, pour terminer j'ai encore une information importante à vous communiquer : la sortie du Conseil général - qui a habituellement lieu à mi-législature – est fixée le mercredi 8 mai 2024 en fin de journée. Vous avez déjà reçu un Save the Date mais si vous ne l'avez pas encore fait, vous avez maintenant

quelques secondes pour noter cette date dans vos agendas. L'horaire, ainsi que le programme, vous parviendront ultérieurement.

Je profite également de l'occasion pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année à vous ainsi qu'à vos proches. ».

Il est 23.25 heures, **Madame la Présidente** clôt les débats et souhaite une excellente fin de soirée et remercie l'assemblée pour la qualité des débats.

[Applaudissements]

La séance est levée à 23.25 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Thérèse Anatrà-Luchinger

Nicole Jacqueroūd

La Secrétaire au procès-verbal

Loan Ho

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Message Plan financier 2024-2028 (pt 2)
- Budget 2024 et message (pt 3)
- Messages pour investissements (pt 3.1.1 à 3.1.10)
- Message règlement indemnités du Conseil général de Bulle (pt 4)
- Message approbation révision partielle règlement des marchés (pt 5)
- Message adhésion à ABVH - Adoption des statuts (pt 6)
- Message modification des statuts de l'Association de communes Mobul (pt 7)
- Message détermination sur postulat (pt 8)